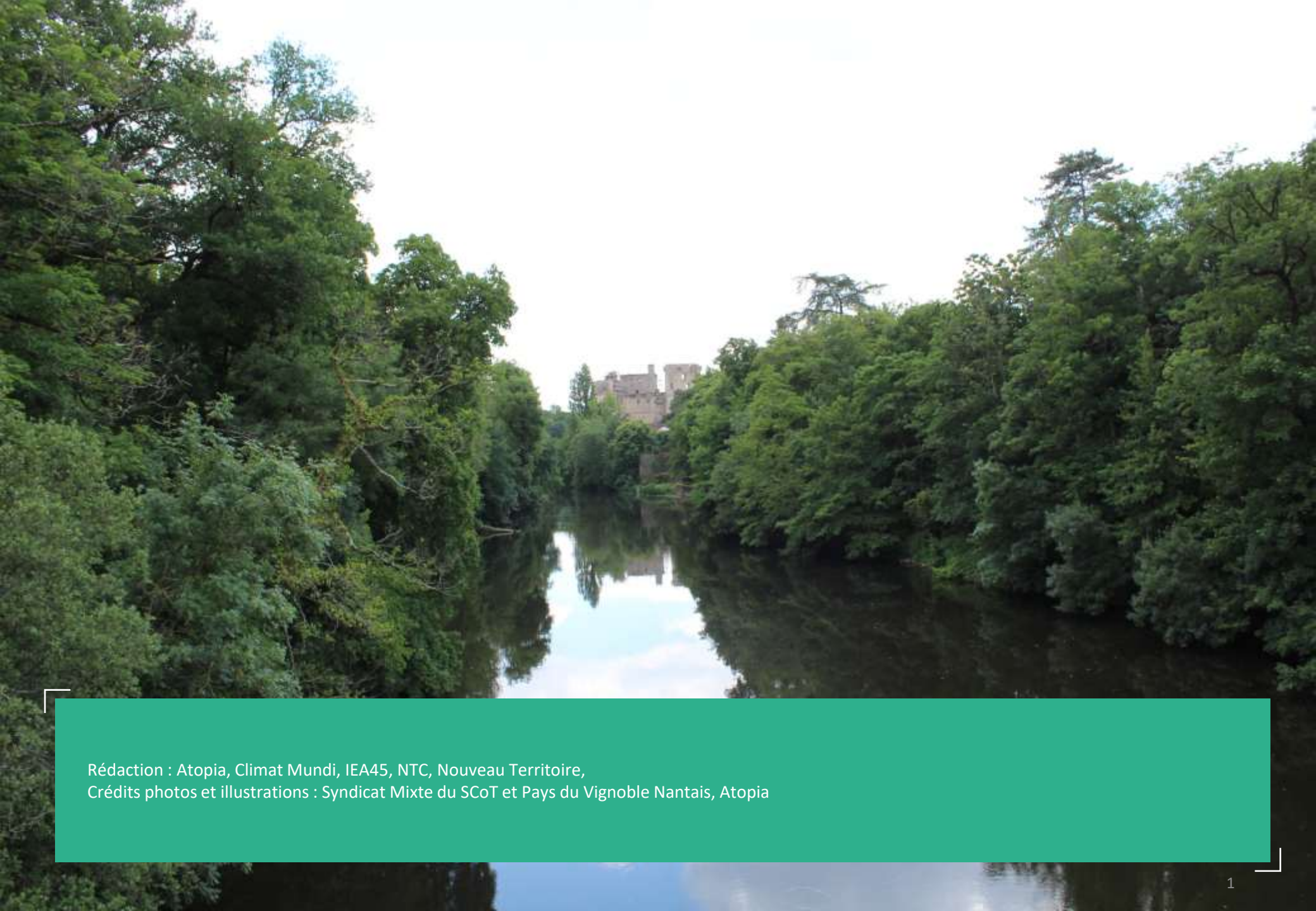

Rédaction : Atopia, Climat Mundi, IEA45, NTC, Nouveau Territoire,
Crédits photos et illustrations : Syndicat Mixte du SCoT et Pays du Vignoble Nantais, Atopia

Sommaire

Approche contextuelle ..... p. 3

CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT, URBANISME ..... p. 7
Grand paysage ..... p. 8
Évolution urbaine et architecture ..... p. 31
Tourisme ..... p. 47
Etat des lieux climatique ..... p. 60
Synthèse ..... p. 76

DYNAMIQUES ET ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE ..... p. 78
Démographie et habitat ..... p. 79
Mobilités et circulation ..... p. 106
Équipements ..... p. 124
Synthèse ..... p. 135

DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ..... p. 113
L'économie du territoire ..... p. 137
Agriculture ..... p. 155
Analyse commerciale ..... p. 160
Les comportements d'achat ..... p. 182
Synthèse ..... p. 212

Etat initial de l'environnement ..... voir pièce 3.3

APPROCHE CONTEXTUELLE

Le SCoT du Vignoble Nantais

Un territoire de lien pour la métropole Nantaise

Le territoire du Vignoble Nantais est situé à proximité immédiate de la métropole de Nantes. Depuis 40 ans, il regroupe les communes s'identifiant à l'identité du Vignoble Nantais.

Le Syndicat Mixte du Vignoble Nantais dispose de deux périmètres et de quatre compétences.

- ***Celui du SCoT est composé de deux intercommunalités : Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté de Communes Sèvre et Loire.***
- ***Celui du Pays, du pôle Culture – Patrimoine mais également de la « démarche de promotion du tourisme » regroupe quatre entités : les deux intercommunalités citées précédemment et les communes de Vertou et de Basse-Goulaine.***

À la frontière entre la Métropole Nantaise et les espaces ruraux

Le territoire du SCoT du Vignoble Nantais est situé en deuxième et troisième couronne de l'agglomération Nantaise. Sa position au Sud de la Loire Atlantique fait qu'il partage des frontières administratives, au Sud avec la Vendée et à l'Est avec le Maine et Loire. Ses frontières sont également constituées d'éléments remarquables du paysage comme la Loire au Nord.

La métropole Nantaise connait un développement important qui a bénéficié au Pays du Vignoble Nantais, situé dans l'aire d'attractivité des équipements, services et emplois de celle-ci. Le territoire a connu un développement important en partie grâce à cette proximité.

De nombreux axes de transport traversent le territoire. Ceux-ci permettent de relier la Métropole Nantaise aux autres polarités de la Région, notamment La Roche-sur-Yon, Cholet ou encore Ancenis.

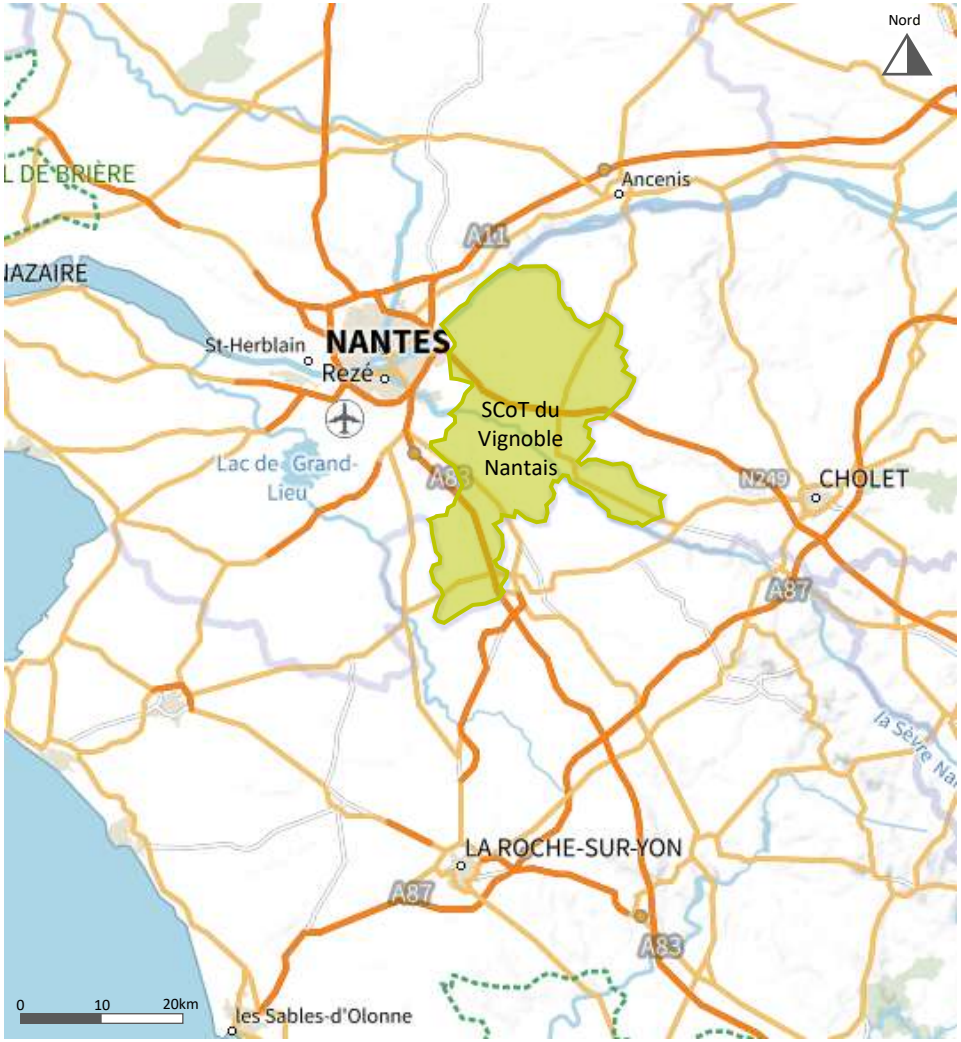

Le SCoT du Vignoble Nantais

Les SCoT voisins

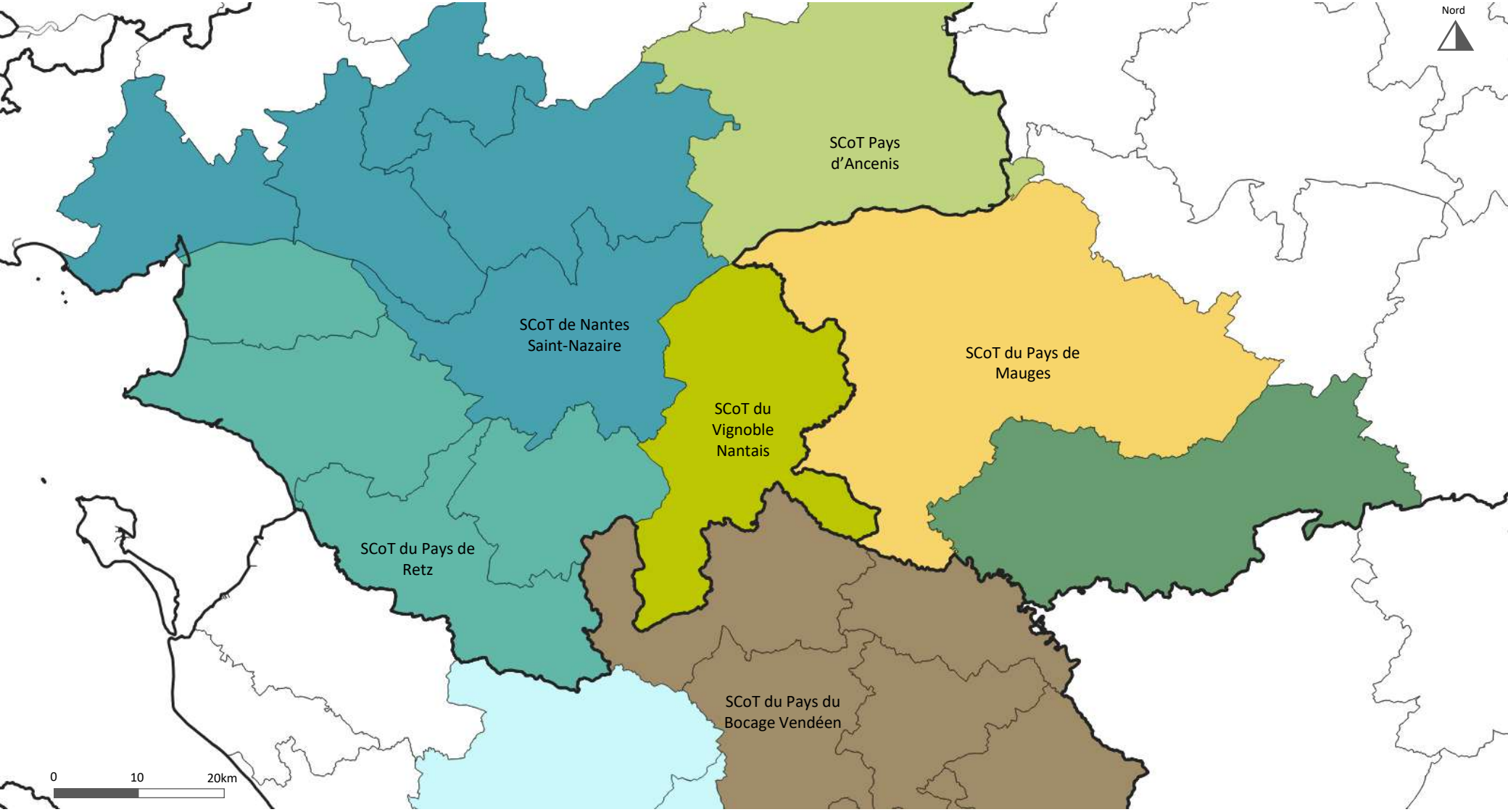

Cadrage territorial

Localisation du territoire

La méthodologie pour le diagnostic

Dans le cadre de la révision du SCoT du Vignoble Nantais, le diagnostic du territoire a été réalisé au 3ème trimestre 2021. Les dernières données statistiques INSEE disponibles étaient alors celles de l'année 2018. Lorsque cela a été possible, des données officielles plus récentes ont été utilisées.

Le traitement des données statistiques a pour objectif de faire ressortir les grandes tendances d'évolution actuellement en cours sur le territoire afin de définir les enjeux, à court et moyen terme auxquels le territoire du Vignoble Nantais devra faire face. Il ne s'agit donc pas simplement de s'appuyer sur une donnée brute mais de connaitre les changements qui se sont opérés dans le temps.

Afin de contextualiser les évolutions par thématique, le secteur du Vignoble Nantais a été comparé aux territoires suivants :

- Nantes Métropole
- CC du Pays d'Ancenis
- CC Terres de Montaigu
- Loire-Atlantique
- Pays de la Loire

CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT, URBANISME

Grand paysage

Évolution urbaine et architecture

Tourisme

Synthèse

GRAND PAYSAGE

Contexte géographique

Le sous-sol, origine du terroir

Géologie du Vignoble Nantais, IGN

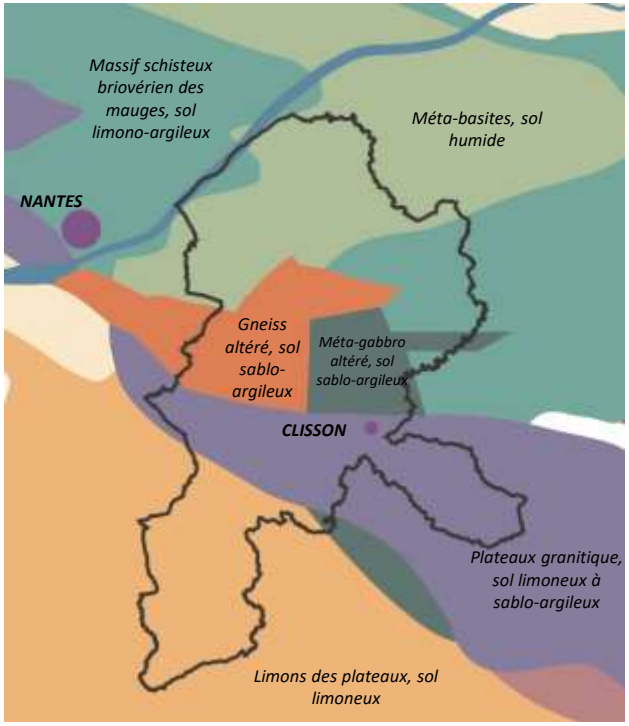

Schématisation de la géologie du Vignoble Nantais, atopia

Le territoire du SCoT est situé sur le Massif armoricain. Il est composé d'un large plateau incliné vers l'ouest, entaillé par la Loire et ses affluents au nord, la Sèvre nantaise au sud-est.

Principales formations géologiques

Deux structures géologiques principales dessinent les paysages du territoire :

- Le socle cristallin, formé de roches métamorphiques (micaschiste et gneiss) et de roches basiques ;
- une couverture sédimentaire (faluns de l'Anjou, sables coquillers, tufs calcaires).

Les roches sont retrouvées dans l'architecture locale, notamment dans les enduits et les moellons utilisés en façade.

Les strates sont très variées au niveau du Vignoble. Elles sont d'origine volcanique mais pas éruptive et constituent le socle. Le temps, la pression et la chaleur ont modelé les roches métamorphiques et ont créé le relief du territoire. Les mouvements de sols et l'érosion ont créé les vallées et le marais de Goulaine.

Contexte géographique

Les composants du paysage

Le Pays du Vignoble Nantais occupe 586km², soit 58 000 hectares (chiffre INSEE RP 2009). Le territoire est à dominante agricole, représenté par la viticulture, l'élevage et le maraîchage.

Les espaces agricoles

Ils sont principalement composés de vignobles, d'où la renommée du territoire. Ces paysages caractéristiques connaissent une évolution liée à l'augmentation du nombre de friches. Les espaces bocagers accueillent autant de céréaliculture que de cultures fourragères et d'élevages. Les cultures maraichères représentent un enjeu fort de l'évolution du paysage notamment parce qu'elle fait appel à des outils spécifiques comme les serres et grands abris plastiques qui ont un impact sur le paysage

er

Paysage de vignoble, atopia

L'urbanisation

Les zones bâties sont réparties sur l'ensemble du territoire sous forme de hameaux, de bourgs, de villages et de villes. Le territoire connait une connexion importante avec les dynamiques urbaines de la métropole Nantaise, située au nord-ouest.

Le Pays du Vignoble Nantais étant particulièrement attractif, son urbanisation se développe, notamment sous des formes d'habitat pavillonnaire et ce, sur l'ensemble du territoire ; renforçant de fait le mitage urbain dans les espaces agricoles et son impact sur les grands paysages. La dynamique extensive de l'urbanisation historique du Vignoble connait un requestionnement lié aux récentes évolutions règlementaires, notamment l'objectif Zéro Artificialisation Nette, amenant désormais à la densification du territoire

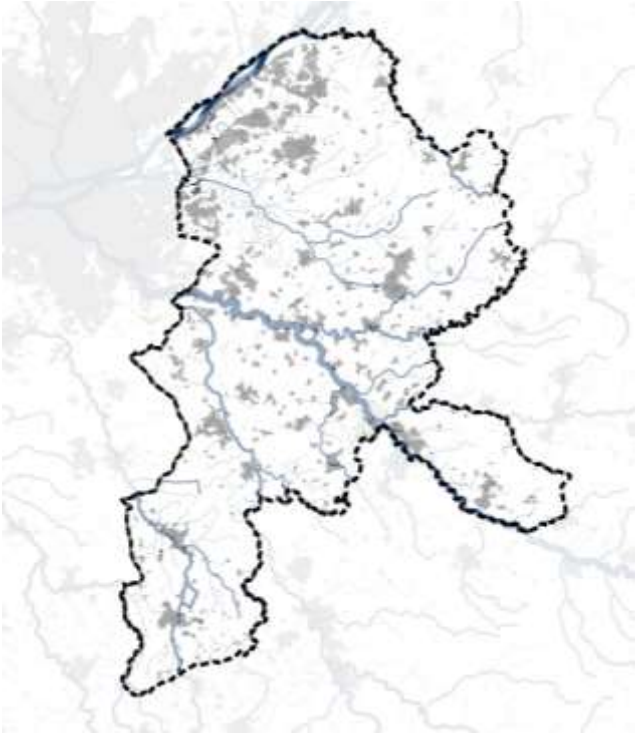

Surface bâtie, données BDTOPO 2020

Contexte géographique

Les composants du paysage

Les espaces boisés

Les haies et bosquets sont éparpillés sur le territoire sans grandes entités boisées. Le marais de Goulaine rassemble le plus de surface boisée dense.

Les ripisylves, végétations arbustives de bord de cours d'eau, tracent de longues coulées vertes le long des vallées. Le bocage se densifie au sud du territoire. Les boisements sont composés de feuillus (chênes, charmes, frênes, ormes) et de quelques pins. Les cours d'eau sont bordés par des peupleraies dont les hautes silhouettes signalent les milieux humides de loin.

Bocage en Vignoble Nantais, Géoportail

Les surfaces en eau

Si elles ne représentent que 2% de l'occupation totale du sol du territoire, les surfaces humides participent activement à l'attractivité du Vignoble Nantais. La Loire et l'ensemble des cours d'eau de taille plus ou moins importante maillent l'ensemble du territoire selon un axe est-ouest. Un ensemble de rus et de ruisseaux constituent cet important maillage de cours d'eau.

Les zones humides sont principalement incarnées sur le territoire par le marais de Goulaine, au nord-ouest du Pays, mais sont aussi présentes sous forme plus restreinte à proximité de nombreux cours d'eau.

Territoire de plaines et de vallées

Les paysages de l'eau

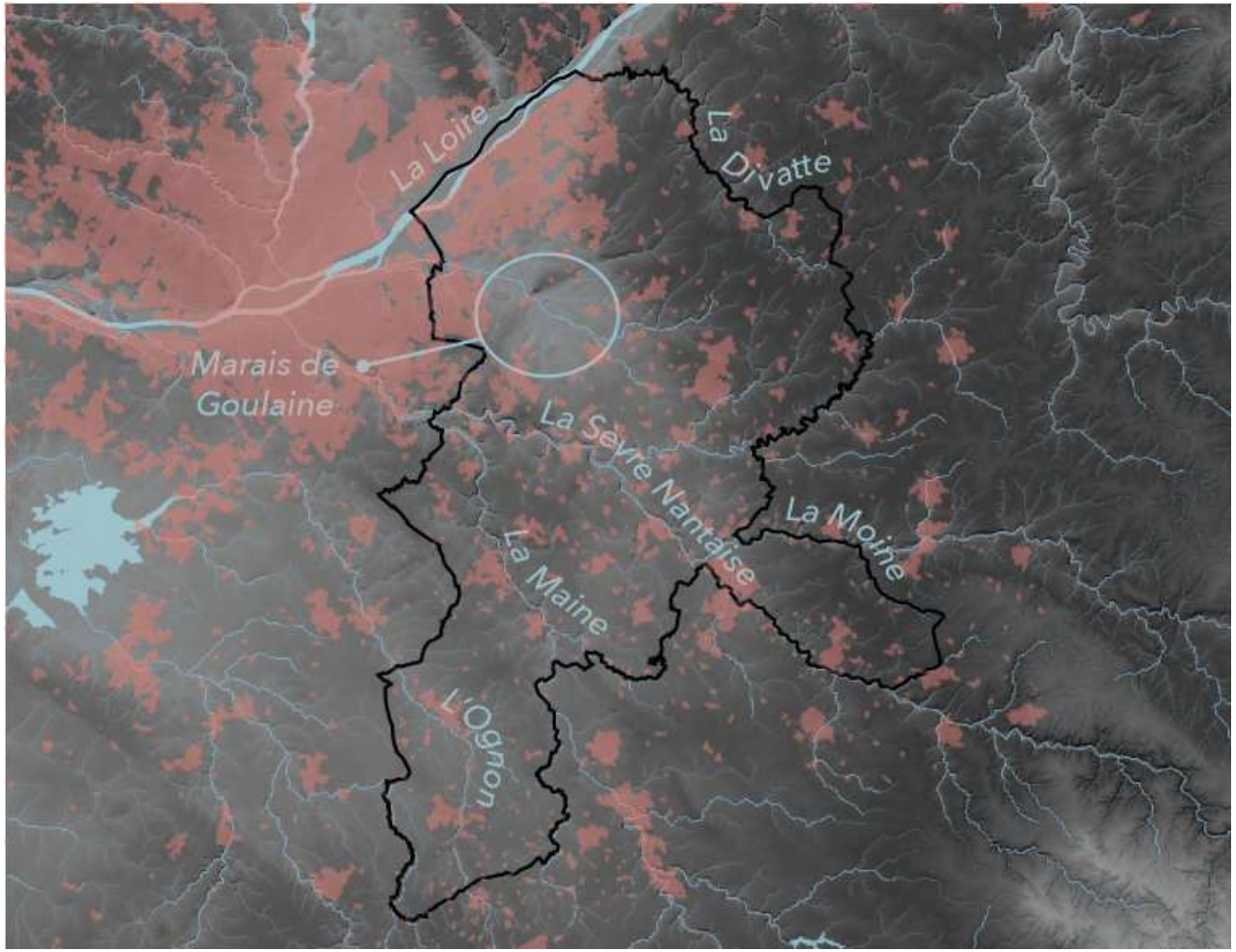

Les vallées et la répartition bâtie, IGN, atopia

Un territoire peu vallonné avec des vallées marquées

Le territoire est maillé par un important chevelu de cours d'eau dont les principaux sont : la Loire, les rivières de la Divatte et de la Goulaine, la Sèvre Nantaise. Cette dernière traverse le territoire d'est en ouest et influence de manière importante se paysages.

Les enjeux de gestion de l'eau sont particulièrement sensibles et participent à la modification des paysages. En effet, le besoin en eau du milieu maraîcher (participant à la création de retenues collinaires ayant des impacts importants sur les paysages) vient se confronter aux ambitions de préservation des paysages du Pays du Vignoble Nantais.

La métropole nantaise s'est construite tout autour de la Loire. Sur le Vignoble Nantais, les plus grands bourgs historiques (notamment Clisson) se sont développés le long de cours d'eau, particulièrement autour de la Sèvre Nantaise et ses affluents.

Territoire de l'eau

La Loire : Paysage unique et structurant

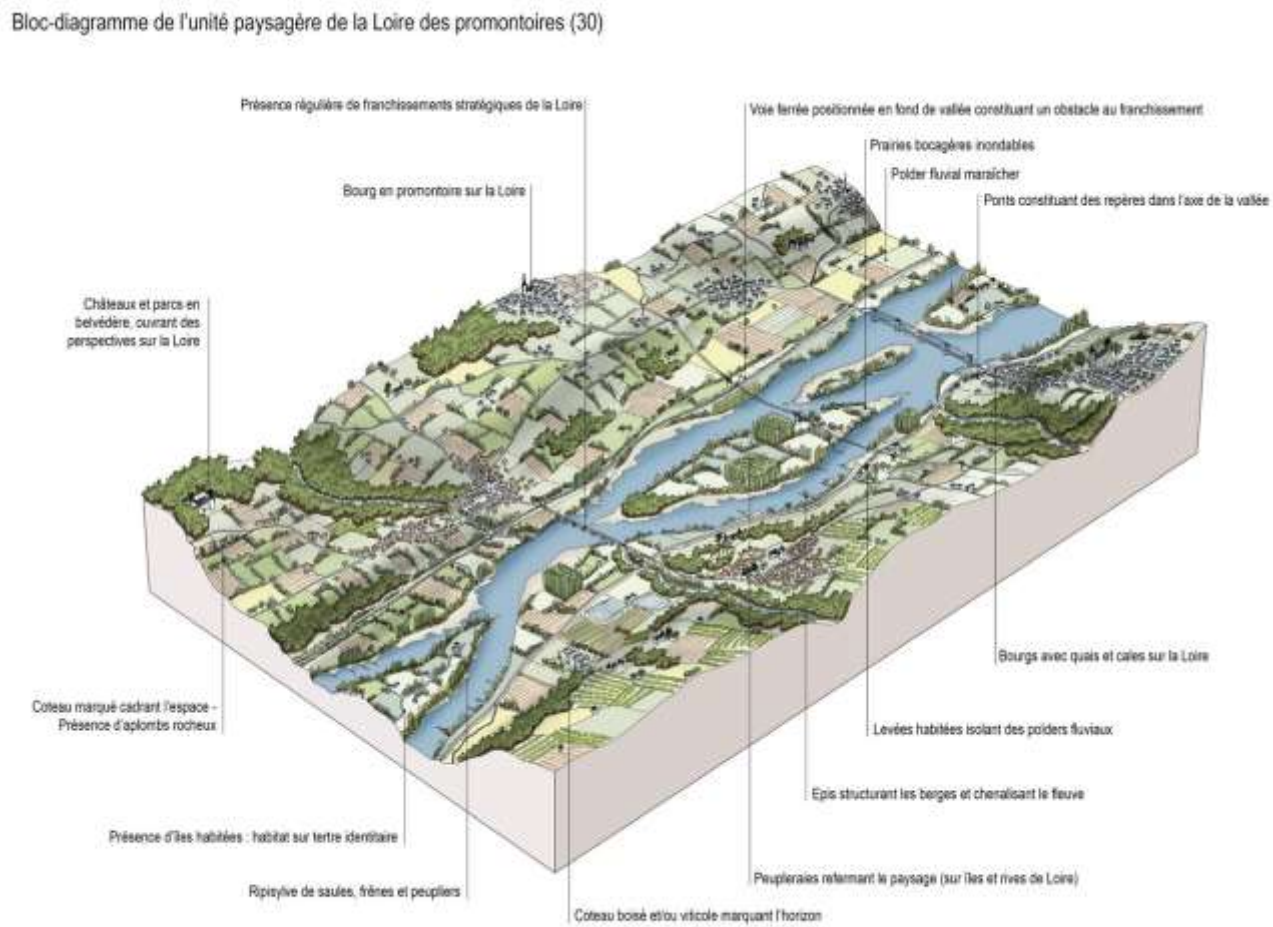

Extrait de l'atlas des paysages de la Loire Atlantique

Dernier fleuve « sauvage » d'Europe

La Loire longe deux communes : Saint-Julien-de-Concelles et Divatte sur Loire.

Le fleuve est reconnu pour ses paysages et ses milieux naturels très riches.

Autrefois haut-lieu de communication et de transports (tuffeau, chanvre, épices…), la Loire attire désormais pêcheurs amateurs et plaisanciers.

Les paysages ligériens sont caractérisés par des bancs de sable, des bras morts comblés, des boires, des vasières et des îles habitées ou naturelles.

Elle est bordée par des digues et une voie ferrée sur la berge nord. La digue de la Divatte est la dernière digue construite en bord de Loire.

Trois îles bordent les communes du territoire : l'île Buzay, l'île Arrouix et l'île de la Chênaie. Elles offrent au regard d'imposants ensembles arborés dont la ligne paysagère rompt avec les eaux lisses de la Loire.

Territoire de l'eau

La Loire : Paysage unique et structurant

Berges inondables de la Loire et la vallée de la Divatte, Carte d'Etat-Major, 1866, geoportail.fr

Endiguement des berges et mise en culture de la vallée, 2018, geoportail.fr

Des îles pâturées faiblement construites, 2018, geoportail.fr

La Loire à Vélo, atopia

Vue sur les îles ligériennes, atopia

Territoire de l'eau

La Sèvre Nantaise : Colonne vertébrale du territoire

La Sèvre Nantaise

Après la Loire, il s'agit du cours d'eau le plus important du territoire du Pays du Vignoble Nantais : important par sa taille et son débit, par la richesse de son histoire, mais aussi par le cadre paysager de qualité qu'il offre avec ses affluents.

Ses rives varient selon la densité des boisements et l'urbanisation. Des ouvertures de la ripisylve libèrent de larges vues tandis que les berges boisées confèrent un aspect plus intimiste à l'exploration. Des chemins de Grandes Randonnées (GR du Pays de Sèvre et Maine) serpentent ainsi le long de la Sèvre Nantaise.

La Sèvre possède un fort passé industriel rappelé par les nombreux moulins et usines. Les productions étaient essentiellement tournées vers le papier et le textile.

Sur le territoire, trois séquences ont été identifiées dans la charte de paysage interdépartementale mise en place sur l'ensemble du bassin de la Sèvre Nantaise en 1994 :

- Une séquence **urbaine** à Vertou, nuancée par des parcs sur la rive sud et des prairies inondables au nord.

- Une séquence « **navigable** » au cœur du Vignoble, de Vertou à Le Pallet : une vallée ouverte ponctuée de boisements de châtaigniers utilisés pour des piquets de vignes et des cerclages de barriques. De grandes propriétés accompagnées de parcs bordent les rives. Les vignes dominent les hauteurs.

- Une séquence « **clissonnaise** » non navigable. Il s'agit d'une zone de transition entre la vigne et le bocage. Le relief se ressert vers l'amont et des coteaux à fortes pentes enserrent la rivière. Le fort débit à permis l'installation d'usines sur les berges.

La Sèvre-Nantaise, atopia

Vue sur le château de Clisson, atopia

Vue sur un vieux moulin, atopia

Territoire de l'eau

Les affluents : Chevelu hydraulique du Vignoble Nantais

La Goulaine

Née de la confluence de plusieurs ruisseaux dont ceux de Geubert et du Poyet, la Goulaine alimente le marais de Goulaine, avant de se jeter dans la Loire. Elle fut canalisée en partie entre le marais et la Loire dès le XVIIe siècle afin d'accélérer l'écoulement de l'eau et permettre l'exploitation des terres agricoles.

Des promenades permettent de longer le canal. Le marais est inscrit Natura 2000 et constitue une entité paysagère à lui seul.

L'Ognon

L'Ognon ne se jette par dans la Loire, mais dans le lac de Grand-Lieu, se déversant lui-même dans la Loire. L'Ognon s'insère discrètement dans le paysage, dissimulé par les ripisylves. La vallée est peu encaissée en comparaison avec les autres vallées du territoire.

Il s'étend dans la partie sud-ouest du Pays, sur les communes de la Planche et de Vieillevigne.

La Divatte

Étendant son cours au nord-est du territoire, sur les communes de Divatte-sur-Loire, le Loroux-Bottereau, la Remaudière et la Boissière-du-Doré, elle est la limite entre les départements de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire. La rivière a un faible débit et connait des périodes de fort étiage. Elle s'insère au cœur d'une vallée encaissée, aux méandres ciselés. Des sentiers permettent de découvrir des paysages de berges variés et pittoresques.

Canal de Goulaine, atopia

Rives de l'Ognon, atopia

La Divatte, atopia

Motifs paysagers

Charpente et entités paysagères

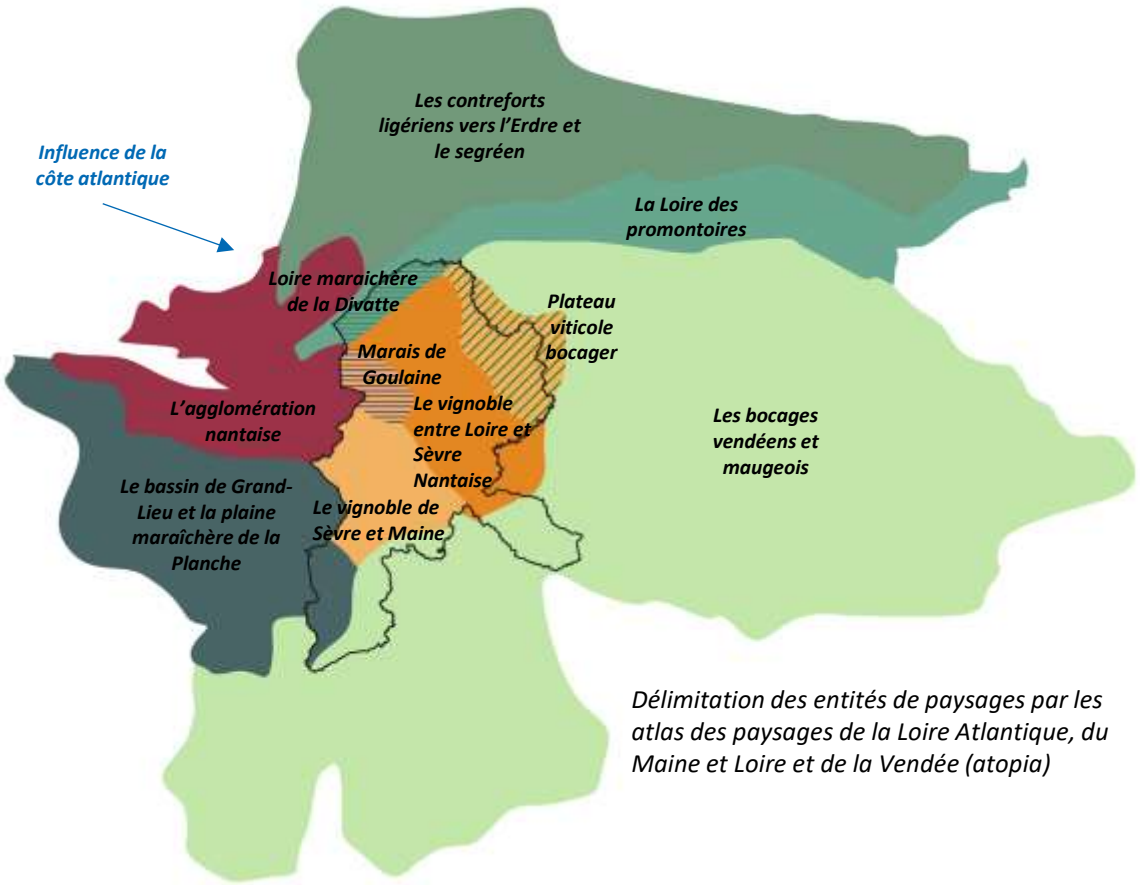

Délimitation des entités de paysages par les atlas des paysages de la Loire Atlantique, du Maine et Loire et de la Vendée (atopia)

7 entités de paysages

La richesse du paysage du Vignoble Nantais s'appuie sur la diversité des points de vue et des formes qu'il présente. Composé de paysages à dominante naturelle et agricole de qualité, le territoire est particulièrement attractif.

Des entités de paysage se distinguent, dont :

- Les espaces en bordure des cours d'eau et le marais de Goulaine,
- Les plateaux viticoles constitués :
  - Des vignobles bocagers à l'Est,
  - Des vignobles entre Loire et Sèvre Nantaise;
  - Des vignobles de Sèvre et Maine à l'Ouest.
- La vallée maraichère de la Divatte, le long de la Loire
- Les bocages vendéens et maugeois au Sud
- La plaine maraichère de la Planche

Le vignoble entre Loire et Sèvre Nantaise

Le vignoble de Sèvre et Maine

Le plateau viticole bocager

Le marais de Goulaine

La Loire maraichère de la Divatte

Le bocage vendéen et maugeois

La plaine maraîchère de la Planche

Motifs paysagers

Les plateaux viticoles

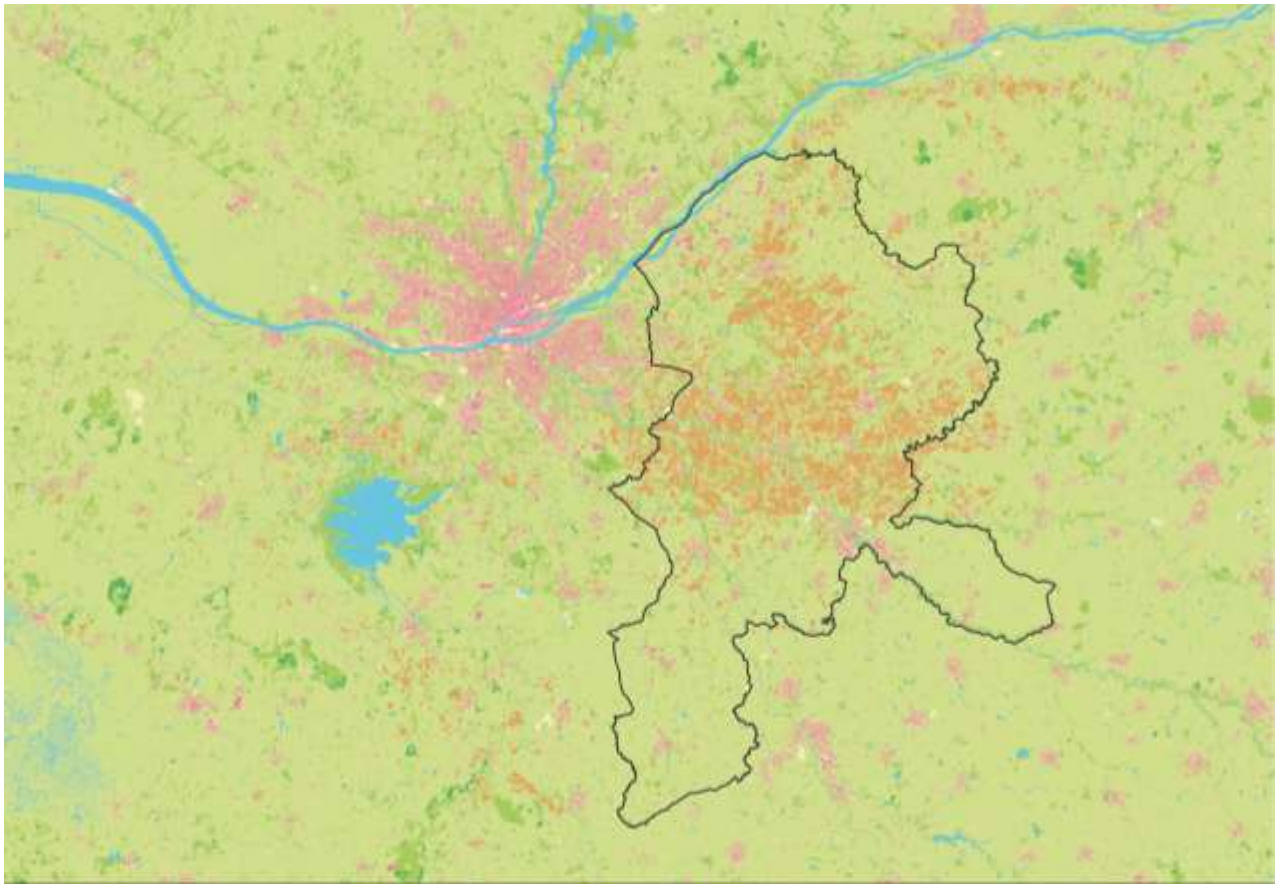

Occupation du sol, IGN, atopia, 2019

Cultures viticoles

Des mers de vignes

L'activité viticole est un élément marquant du Pays du Vignoble Nantais, autant d'un point de vue historique, économique, que paysager. Elle constitue l'un des fondements de l'identité du territoire du SCoT.

Essentiellement développée au cœur du territoire, elle occupe les plateaux et coteaux de la Sèvre Nantaise.

Le paysage viticole s'étend sur de nombreuses communes. Celles comportant dans leurs paysages, une dominante viticole sont le Loroux-Bottereau, Le Landreau, La Chapelle-Heulin, Vallet, Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière, Saint-Fiacre-sur-Maine, Château-Thébaud, Le Pallet, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Gorges et Mouzillon.

Comme le montre la carte ci-contre, les espaces viticoles fondent l'identité du territoire.

atopia

Motifs paysagers

Les plateaux viticoles

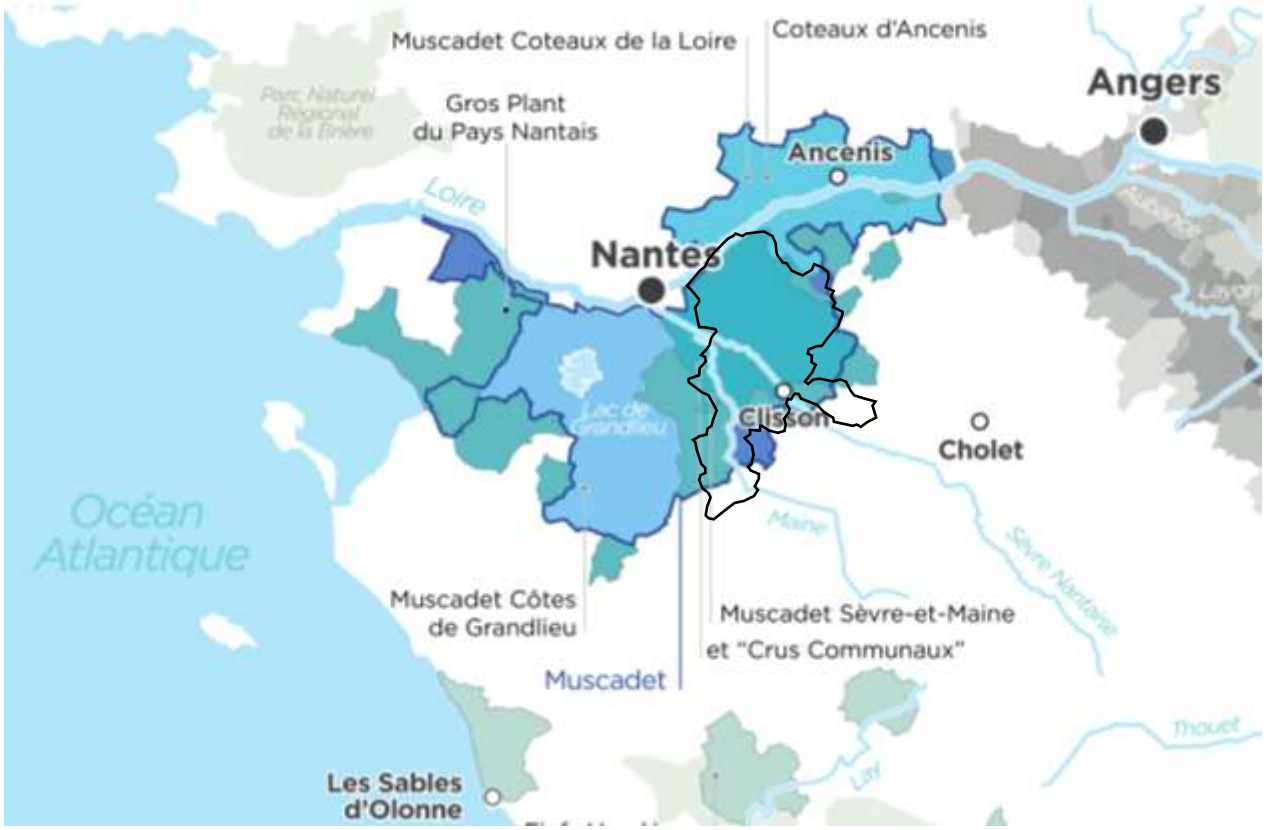

Répartition des aires AOC et appellations du Muscadet, vinsvaldeloire.fr

Le vignoble appartient à l'aire géographique des A.O.C Muscadet. Le Muscadet comprend lui-même trois appellations distinctes : le Muscadet Coteaux de la Loire, le Muscadet Côtes de Grand-Lieu et le Muscadet Sèvre et Maine.

Le Muscadet Sèvre et Maine est l'appellation la plus présente sur le territoire, puisqu'il couvre 80% du Vignoble Nantais. La commune de La Boissière-du-Dorée est la seule à faire partie de l'A.O.C Coteaux de la Loire.

Le paysage viticole est en pleine évolution. Il connait une crise depuis quelques années, et un Plan Professionnel pour la Viticulture a été lancé en 2004 pour améliorer la qualité des vins produits en hiérarchisant la production de certains cépages.

En vingt ans, près de la moitié des vignes nantaises du muscadet ont disparu. Ce phénomène est dû notamment à la reconfiguration de l'économie viticole, suivi d'un développement de la filière maraichère et, parfois, une concurrence des filières.

La crise viticole modifie le paysage et l'avenir du Vignoble Nantais.

Motifs paysagers

Le vignoble de Sèvre et Maine

Une « mer de vigne »

L'unité du vignoble de Sèvre et Maine s'inscrit sur le plateau viticole. Elle se caractérise par un paysage cultivé, dessiné par des vallées encaissées, ponctuées de bosquets éparses. Comme sur l'ensemble du Pays, les fonds de vallées ont tendance à se fermer à cause de la réduction de la polyculture-élevage. Des villas d'inspiration italienne profitent du relief avec des vues sur les versants.

Situé à la confluence de la Maine et de la Sèvre, le relief y est plus mouvementé qu'à l'Est. Le plateau ondule les rangs de vignes et permet d'apprécier de nombreux points de vue sur les secteurs les plus hauts, notamment au niveau des bourgs perchés. Cette ondulation donne un effet de « mer de vigne ». La Sèvre Nantaise et ses affluents viennent creuser le paysage et ouvrent de larges perspectives qui donnent à voir les clochers et les bâtisses des berges.

A l'approche de Nantes, le paysage encore rural avec des hameaux en extension se densifie progressivement, jusqu'à donner une impression de quasi-continuité du bâti. Les parcelles agricoles et viticoles laissent place aux zones d'activités qui profitent du réseau de circulation et marquent les entrées de ville.

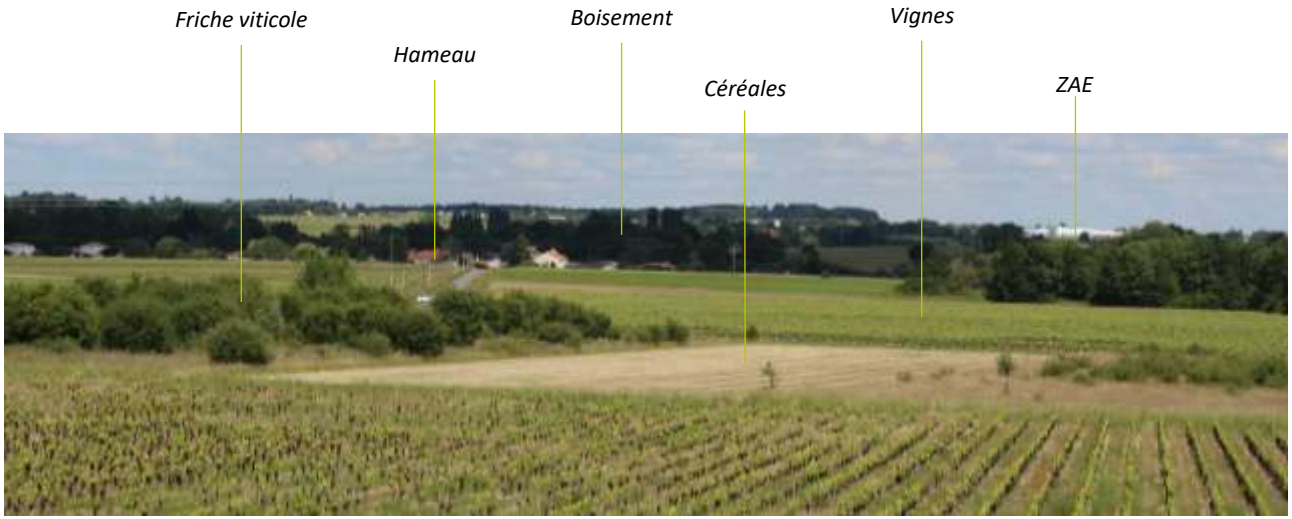

Vue sur le vignoble, atopia

Friche viticole, atopia

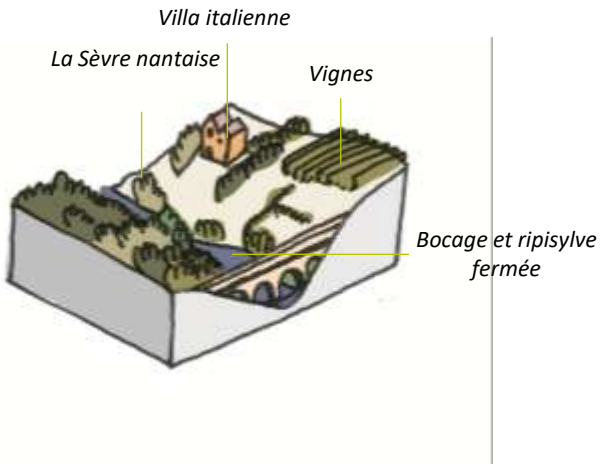

Motifs paysagers

Le vignoble entre Loire et Sèvre Nantaise

Un promontoire ouvert sur le vallée

L'Est du plateau viticole se caractérise par des ondulations douces et des vues s'ouvrant sur le paysage, aux horizons marquées par des bosquets, et des franges urbaines.

Au Nord et à l'Ouest, lorsqu'on porte le regard en direction de la Loire, le plateau s'incline vers les prairies inondables de la vallée et les marais de Goulaine. Le contraste est fort entre le paysage viticole et le paysage d'eau des marais de Goulaine ou de la Loire.

La butte de la Roche, caractérisée par un socle cristallin, marque fortement le paysage et constitue un promontoire viticole remarquable. On peut y observer les marais et l'agglomération Nantaise à l'horizon.

De nombreux hameaux et borderies ponctuent ce paysage. Ils sont souvent signalés par d'anciens moulins, des propriétés viticoles et des châteaux.

Les bourgs sont principalement implantés sur des plateaux. Ils se développent rapidement ces dernières décennies, soumis à une forte pression urbaine à proximité de l'axe Nantes Cholet et de l'agglomération Nantaise.

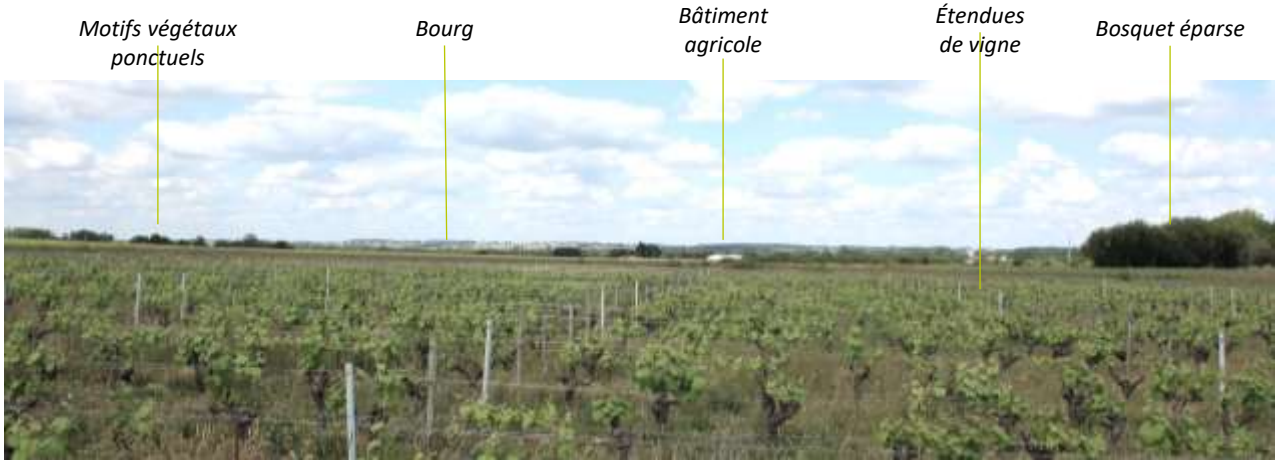

Espace ouvert, profondeur visuelle sur le plateau, atopia

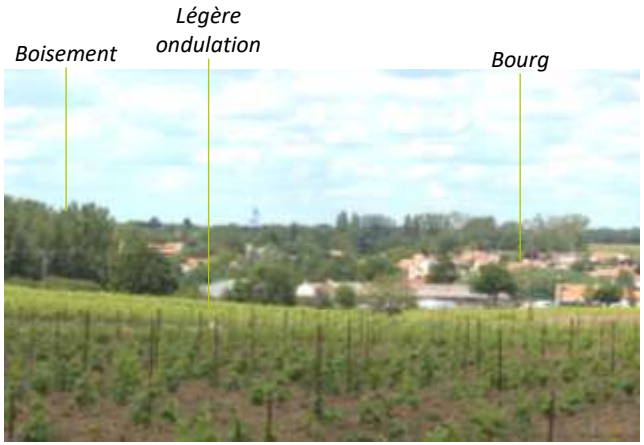

Espace ouvert, atopia

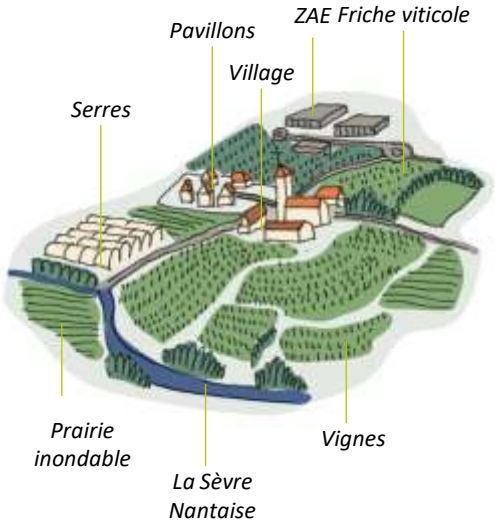

Motifs paysagers

Les marais de Goulaine

Un marais unique

Les marais de Goulaine forment une **large dépression marécageuse** reliée à la Loire estuarienne par le canal de Goulaine. La diversité de milieux, composée de prairies humides, de marais, de boisements et de bocages, est protégée en zone Natura 2000.

Ce site d'une superficie de 1 514 ha s'étend sur 6 communes du bassin versant de la Goulaine : Haute-Goulaine, la Chapelle-Heulin, le Landreau, le Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles et Basse-Goulaine.

Si les marais sont les espaces qui semblent les plus « naturels » du Vignoble Nantais, les canaux et vignes attestent d'une forte anthropisation. La Butte de la Roche est un point d'observation de la ville de Nantes, soulignant le relief du paysage.

Le patrimoine réside dans les ouvrages hydrauliques et proto-industriels.

L'apparition depuis peu de l'activité de maraîchage impacte le paysage, dont les outils de production nécessitent d'être intégrés au sein de cette réserve naturelle.

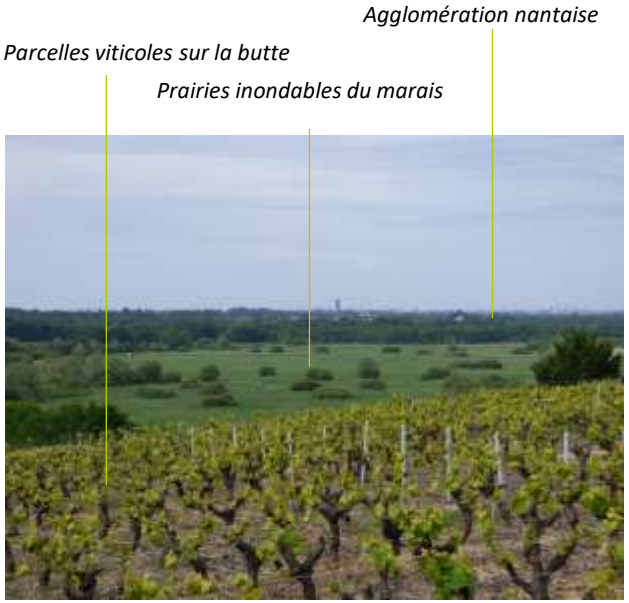

Le Marais de Goulaine depuis la Butte de la Roche (Haute-Goulaine, Le Loroux-Botterau)
Photographie : Observatoire Photographique du Paysage du Vignoble nantais, 2020

Le Marais de Goulaine (atopia)

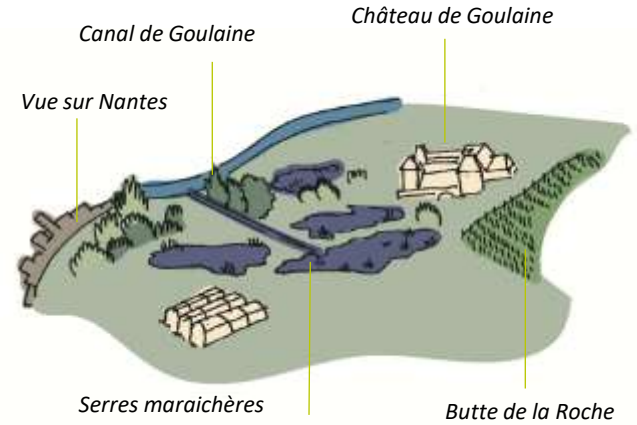

Vue aérienne du marais de Goulaine et Zone Natura 2000, IGN, atopia

Motifs paysagers

Le plateau viticole bocager

Occupation du sol, IGN, atopia

Entre vignes et pâturages

Situé à l'est du Vignoble Nantais, le plateau viticole bocager est une transition vers les bocages des Mauges. La profonde vallée de la Divatte marque la frontière entre Loire-Atlantique et Maine-et-Loire. Elle se différencie des autres entités viticoles par le mélange avec d'autres cultures (prairies d'élevage, maraîchages, cultures céréalières). Cette diversité de cultures entraîne une déstructuration de la maille bocagère. Les vues dégagées mettant en avant les bourgs, les clochers… y sont présentes. Les zones d'activité et les extensions pavillonnaires occupent une place de plus en plus importante dans les vues du paysage.

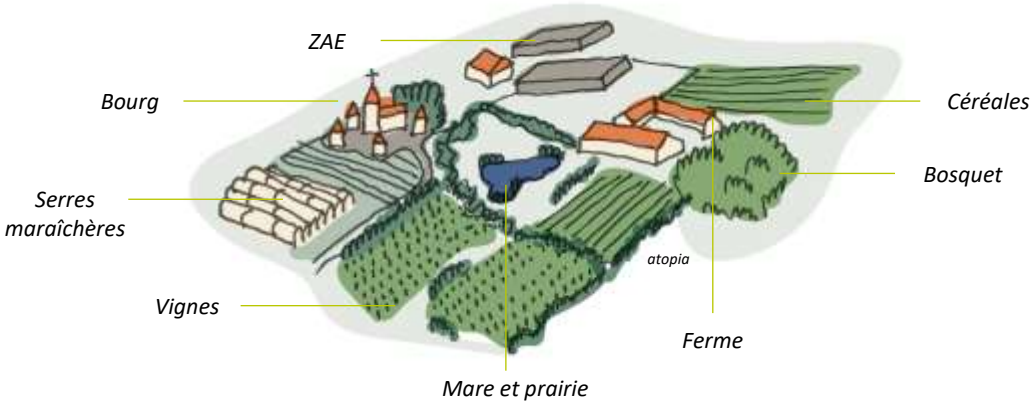

Vignes, bosquets et éoliennes, atopia

Motifs paysagers

La culture maraichère un élément identitaire du territoire

Cultures maraichères au sein du département de la Loire-Atlantique

Le territoire du SCoT Vignoble Nantais, situé au sud-ouest de l'agglomération Nantaise dispose d'importantes productions maraichère.

Celles-ci sont caractéristiques de certaines de ses unités paysagère. En effet, à l'échelle du département, la partie Nord du territoire du Vignoble Nantais (appartenant à la Vallée maraîchère) présente la concentration et l'étendue la plus importante.

La partie sud du territoire, la plaine maraîchère de la Planche présente également une part de maraîchage dans des proportions moindres que la partie nord du territoire.

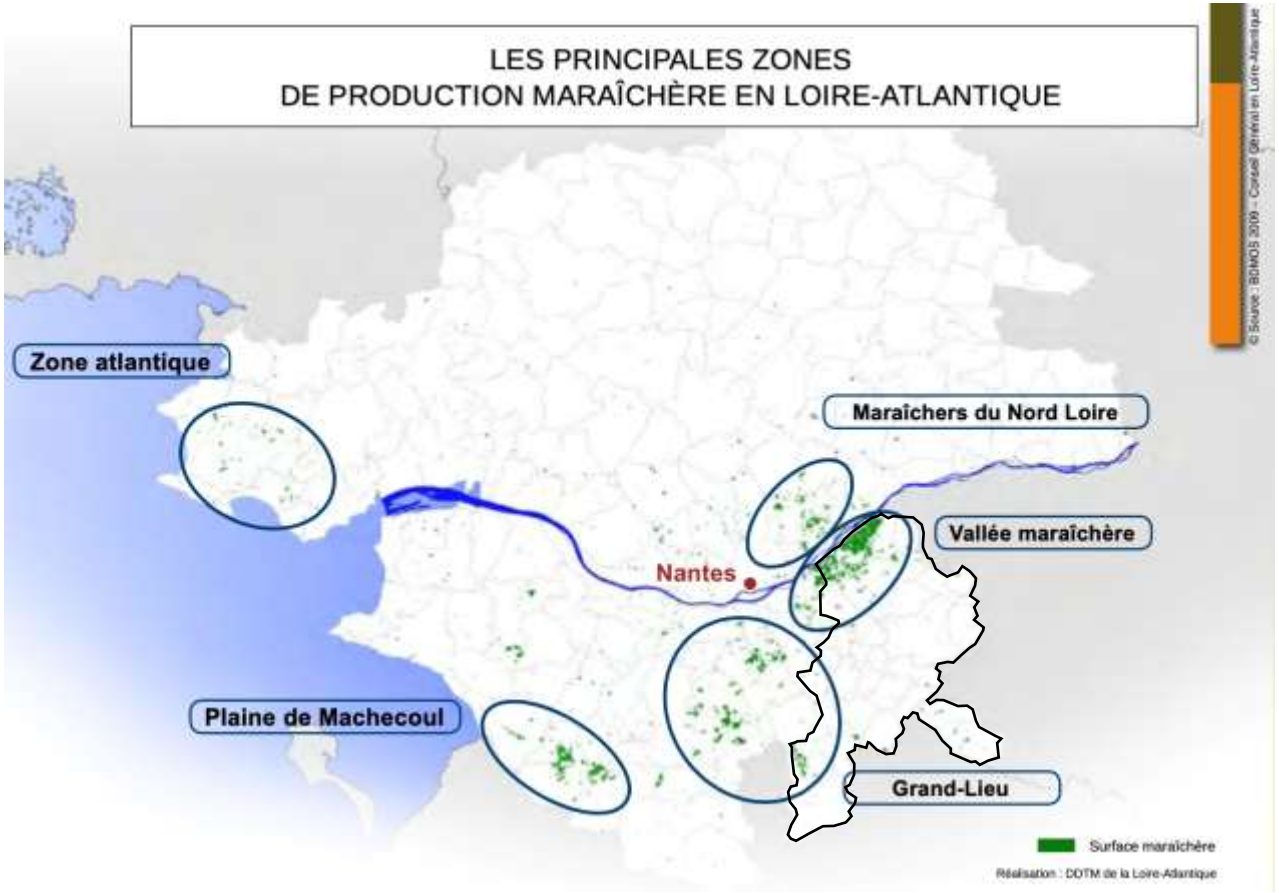

Source : Charte pour la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire (volet maraichage), Conseil générale de Loire Atlantique 2013

Motifs paysagers

La Loire maraîchère de la Divatte

Cultures de la vallée

La Loire maraîchère de la Divatte est une vaste plaine protégée des crues de la Loire par la levée de la Divatte, digue construite au milieu du XIXe siècle.

Côté Loire, les îles et boires protégés Natura 2000 sont peu construits, présentant une végétation ligérienne et des bocages et pâturages. Le côté est de la levée est principalement constitué par les cultures maraîchères, caractérisées par leurs grands abris plastiques, et des cultures de plein air marquante pour le paysage. Les hameaux se sont développés sur les points hauts, les plus à l'abri des anciennes crues.

La comparaison de l'occupation des sols en 1860 et en 2020 est flagrante : la digue a permis de cultiver toute la plaine sur un sol riche des alluvions du fleuve. Les bourgs se sont développés avec la réduction du risque d'inondation, notamment lié aux limites imposées par le PPRi. La Levée a connu un développement urbain en lien avec l'attractivité du fleuve, ayant permis le développement d'un patrimoine fluvial important.

Légumes, racines et muguets sont cultivés sous serres et en plein-champs. L'extension des serres, constitue un enjeu d'intégration dans les paysages du Vignoble Nantais.

Un mitage urbain important est à noter, renforçant le sentiment d'un territoire artificialisé en contraste avec les bords de Loire et le vignoble Bocager environnant.

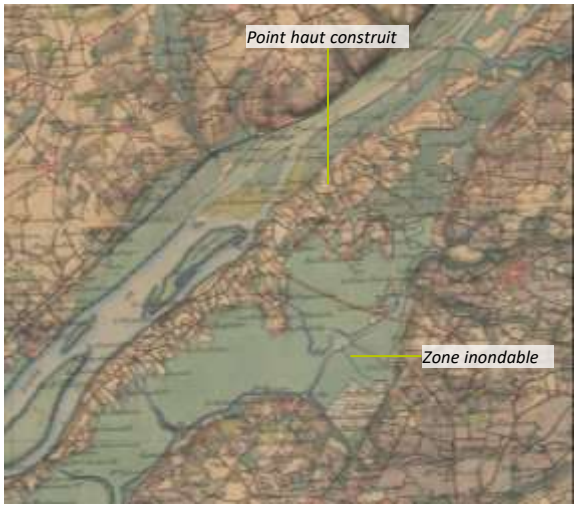

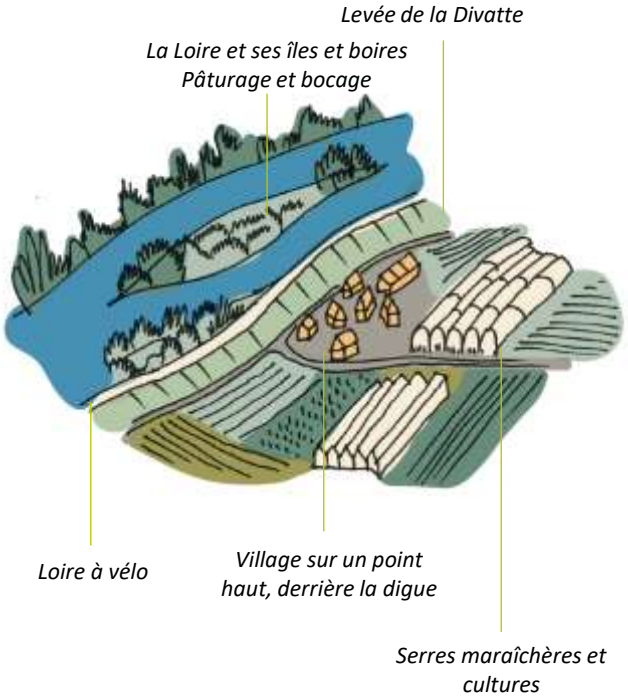

Vue des cultures maraichères de la Divatte, OPP

Motifs paysagers

Vue aérienne d'une partie du Nord du territoire, IGN

GAP à proximité de Saint-Julien de Concelles, atopia

GAP à proximité de Divatte-sur-Loire, atopia

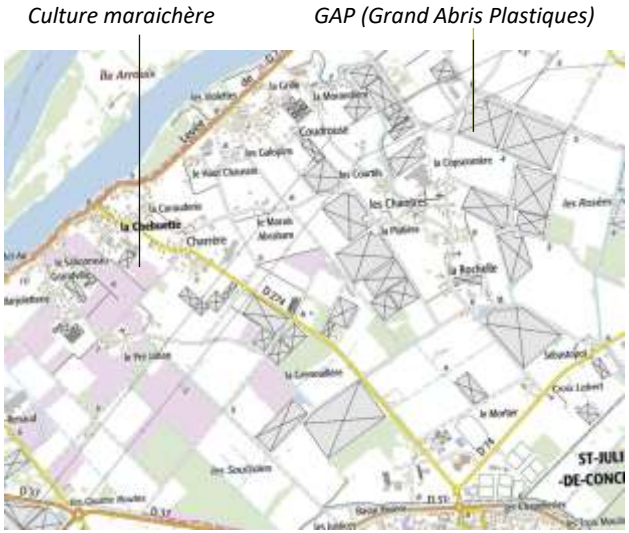

Représentation des serres maraîchères, IGN

Motifs paysagers

La plaine maraîchère de la Planche

Le sud du territoire est fortement influencé par l'architecture vendéenne et l'activité maraîchère. Cette dernière est particulièrement présente autour de la Planche, avec de nombreux GAP (Grands Abris Plastiques).

La plaine maraichère de la Planche est située au sud-ouest du vignoble nantais et s'étend jusqu'au lac de Grand-Lieu. Son paysage est historiquement issu de la polyculture-élevage et de l'activité viticole et structuré par un maillage bocager. Le paysage est influencé par les infrastructures importantes, comme la A83 et les ouvertures du bocage au profit de cultures céréalières et maraîchères.

Les bourgs présentent des extensions pavillonnaires importantes, tandis que des zones d'activités s'installent, notamment aux abords de l'A83.

atopia

atopia

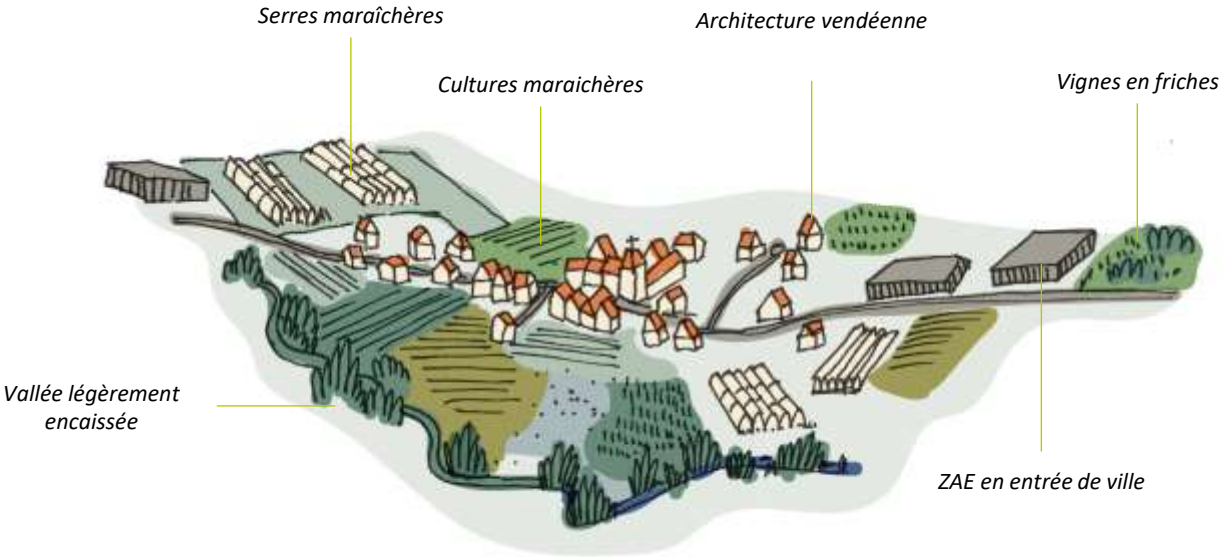

Motifs paysagers

Le bocage vendéen et maugeois

Le bocage vendéens et maugeois est caractérisé par un relief de modelé en creux caractéristique de la partie méridionale du Massif armoricain. Les paysages s'alternent entre un plateau aux ondulations souples et des vallées encaissées et sinueuses présentant des aplombs rocheux granitiques.

Le secteur au sud de Clisson et de la Sèvre voit ses parcelles viticoles réduire au profit des cultures céréalières et des prairies d'élevage. Des grands bâtiments agro-industriels et des usines s'implantent dans les horizons, entrainant une réduction de la maille bocagère. Les cours d'eau et les haies tracent des linéaires écologiques riches en biodiversité.

La richesse patrimoniale se distingue du reste du territoire par une architecture proche du nord-vendéen.

La disparition du bocage, profitable aux grandes cultures, a tendance à ouvrir le paysage vers de « l'open field » et à transformer l'image du paysage bocager du territoire.

Les bocages du territoire se trouvent principalement en marge et assurent une continuité avec les territoires voisins, à savoir les mauges en Maine-et-Loire et en Vendée. Les paysages de bocages et de vignobles s'interpénètrent, et les limites évoluent avec le temps.

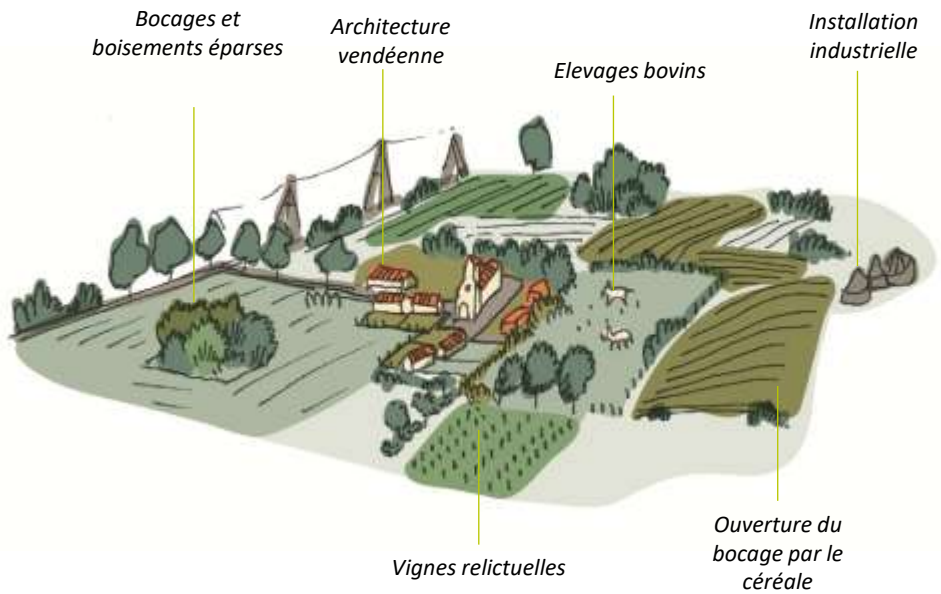

Découverte du Vignoble Nantais

Observatoire du paysage

Comparaisons photographiques de l'Observatoire Photographique des Paysages du Vignoble Nantais, 2018

Un paysage étudié et valorisé

Un Observatoire Photographique du Paysage (OPP) a été mis en place en parallèle de la démarche entreprise dans le cadre du label « Pays d'arts et d'histoire », visant à valoriser le patrimoine bâti et paysager du Pays du Vignoble Nantais. L'objectif est d'analyser et mettre en débat les facteurs d'évolution du paysage dans le cadre du projet de territoire. L'OPP vise aussi des horizons pédagogiques et culturels en produisant des matériaux potentiellement utiles à la sensibilisation, l'éducation et la mobilisation de divers publics autour de ces questions.

L'OPP tend à impliquer les populations dans une analyse de leur cadre de vie pour qu'ils puissent contribuer aux décisions d'aménagement du territoire.

Motifs paysagers

Observatoire du Paysage

Une étude, réalisée par l'Observatoire Photographique des Paysages relève 4 points de vigilance pour les paysages du Vignoble Nantais.

Une évolution de l'activité agricole

Le développement de l'agriculture intensive n'est pas sans conséquence sur le paysage du territoire, un paysage fait de nuances de feuillage qui subit l'uniformité des tunnels, serres et grands abris plastiques.

Le muscadet gagne en image depuis quelques années. De plus, le lien entre le Pays du Vignoble nantais et la métropole nantaise ne cesse de se renforcer offrant un potentiel touristique important.

La densification des bourgs

La redynamisation de ces centres-bourgs répond au souhait de structurer le territoire en termes d'accueil de population, de proximité de service, etc. Cette tendance fait que le patrimoine est soumis, dans les bourgs, à la pression de la rénovation.

Dans les hameaux, le patrimoine plus rural autour des villages à communs (patrimoine lié à l'économie agricole et viticole) constituant une part remarquable du patrimoine du Vignoble Nantais a tendance disparaitre, lié à l'évolution du bâti par extension, rénovation…

Le développement des infrastructures

Ces projets (routes, voies férrées, zones d'activités, carrières, centralités photovoltaïques…) génèrent des ruptures brutales dans le paysage.

En plus de constituer de lourdes infrastructures, ils ont un impact conséquent sur les équilibres du territoire (transit, flux, nuisances…).

Ces infrastructures s'installent sur plusieurs hectares, provoquant une forte imperméabilisation des sols et des éléments marquant le paysage.

L'évolution des paysages environnementaux

Le rapport à l'eau à évolué au fil du temps, passant d'une navigation commerciale à des activités de loisir. Néanmoins, l'ensemble des cours d'eau sont peu accessibles par endroit lié à un enfrichement naturel.

ÉVOLUTION URBAINE ET ARCHITECTURE

Morphologie urbaine

Le développement urbain

Carte d'Etat-Major, 1847, IGN

Une histoire riche, fondatrice de l'actuel visage du Pays

Les paysages urbains que nous pouvons aujourd'hui observer sont le fruit d'une histoire riche qui s'étend de l'époque gallo-romaine aux guerres de Vendée, en passant par l'époque moderne.

Chaque commune a sa propre histoire : bastions militaires, anciens fiefs, seigneuries... Quelques grandes tendances sont toutefois perceptibles.

Le Pays du Vignoble Nantais a été influencé au cours de son histoire par la proche ville de ***Nantes***, ville portuaire et commerciale, aujourd'hui sixième ville de France en nombre d'habitants.

Cependant, si l'on ne peut nier les « effets nantais » sur l'actuel Pays, l'organisation et l'évolution des bourgs du Pays du Vignoble Nantais sont aussi le résultat d'évolutions endogènes.

Clisson, au carrefour des trois provinces du Poitou, de l'Anjou et de la Bretagne, connaissait dès le Moyen-Âge une vie commerçante intense et attirait de nombreux voyageurs. Idéalement situé à la jonction de la Sèvre Nantaise et de la Moine, le bourg occupe rapidement une position centrale. Le développement du chemin de fer liant Nantes à Montaigu via Clisson ancre l'influence de Clisson dans le territoire.

D'autres communes se distinguent : Vallet est le fief du Muscadet, qui obtient l'AOC (Appellation d'Origine Protégée) en 1937.

Les communes du nord-est du Pays, composée du Loroux-Bottereau, de Saint-Julien-de-Concelles et de Divatte-sur-Loire, ont eu un passé plus discret, mais non moins riche, singularisé par des aménagements romains (notamment des écluses). Lieux d'édification de châteaux-forts par les seigneurs, elles constituent aujourd'hui 3 centres urbains importants.

Le Vignoble Nantais est un territoire riche en histoires (qu'elle vienne de son histoire viticole, de l'influence italienne ou du Moyen-Âge), l'ensemble de ces éléments sont aujourd'hui valorisés par l'appellation **Pays d'art et d'histoire**.

Le Pays du Vignoble Nantais possède des « centralités » anciennes et plus récentes dans un contexte d'augmentation de la population, touchant l'ensemble du territoire, bien que de manière différenciée.

Morphologies urbaines

Un développement récent et rapide

1860

1950

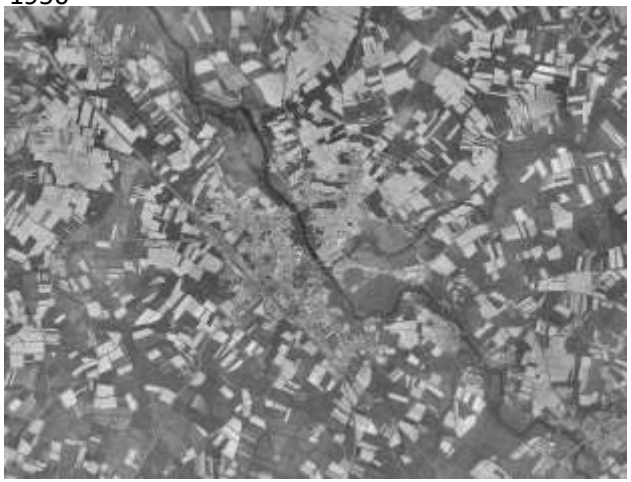

2020

Une pression importante

Le Pays du Vignoble Nantais a vu sa population augmenter durant ces quarante dernières années, dépassant l'évolution démographique à l'échelle de la Loire-Atlantique.

Ces augmentations se concentrent dans certains secteurs :

- Dans une « couronne » proche de l'agglomération nantaise
- Dans les communes comportant une entité urbaine principale et situées sur l'axe historique Nantes – Clisson
- Dans les communes bénéficiant d'une desserte efficace, lié à des axes de communication importants - N249 (Vallet), A83 (Aigrefeuille), Loire (Saint-Julien-de-Concelles, Divatte-sur-Loire et Le Loroux Bottereau).

Face à la pression de la population, deux réponses peuvent être adoptées : la densification ou l'extension urbaine.

Les enjeux liés à la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) nécessitent d'accentuer les tendances déjà engagées en matière de densification et d'adapter la future urbanisation en trouvant un modèle de densification adapté au territoire.

Exemple du développement des communes de Clisson, Gorges et Gétigné en 160 ans.
IGN, atopia

Morphologies urbaines

Exemple d'évolution de communes du territoire

La Chapelle Heulin en 1955 et en 2020

Mouzillon en 1955 et en 2020

Morphologies urbaines

Typologie de formations urbaines

Répartition du bâti

Le territoire se caractérise par une dispersion importante du bâti. Depuis 1950, la population du Vignoble a doublé. Les formes urbaines évoluent, laissant place à de nombreuses extensions. Des entités plus importantes se dégagent : le bourg, le village et le hameaux, liés à la ferme. Une commune est généralement composée d'un bourg et de plusieurs villages et hameaux.

Ferme

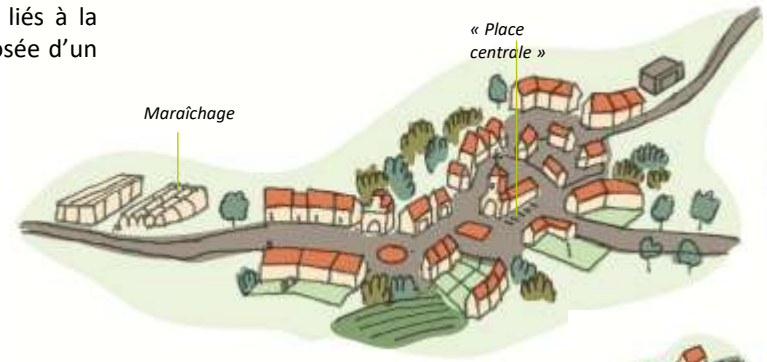

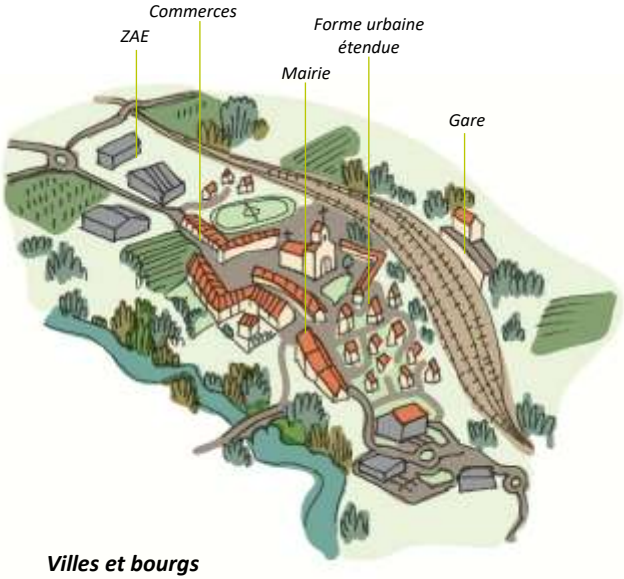

Extensions isolées

Les hameaux

- *Eparpillés sur l'ensemble du territoire*
- *Autour d'une ferme*
- *Superficie peu étendue*
- *Composés de quelques bâtiments*

Extensions isolées

Les villages

- *Plus petits que le bourg*
- *Un minimum d'espaces publics hiérarchisés*
- *Quelques éléments patrimoniaux fédérateurs*
- *Lieux partagés : place, espaces de jeux…*
- *Développés le long d'une voie principale*

Villes et bourgs

- *Pôles principaux du territoire*
- *Lieu administratif*
- *Développement économique*
- *Accès à des transports en commun*

Morphologies urbaines

Typologies de formes urbaines

Les bourgs :

Définition : agglomération rurale moins importante que la ville où se tient ordinairement le marché.

Les centres-bourgs sont l'une des formes traditionnelles rencontrées sur le territoire. Le bourg ancien est aisément reconnaissable, avec l'alignement de bâtiments aux façades donnant directement sur la rue. Organisées autour de l'église, ces entités bâties adoptent généralement une forme en étoile et plus rarement, linéaire.

Les centres anciens sont généralement denses, avec des parcelles en lanière et un bâti sur rue. Ce parcellaire se distingue de celui des nouvelles extensions urbaines, plus lâches, et aux bâtis implantés en retrait de la rue.

Le type de bâti est en R+1 et plus rarement en R+2, d'un style simple, offre un sentiment de régularité malgré les différentes couleurs qu'arborent les façades. Le front bâti donnant sur la rue créé des perspectives visuelles qui emmènent le regard au loin. La prédominance minérale est notable.

Cette typologie de bâti se retrouve sur l'ensemble du territoire. Cependant, si l'on constate dans certaines communes des efforts d'entretien et de rénovation de ce patrimoine, il semble peu mis en valeur d'en d'autres. Il ressort ainsi de ce constat un véritable enjeu de valorisation des cœurs urbains, fondements de l'identité du bourg.

Les rues de Vallet sont typique des centres anciens du territoire.

Vallet, commune la plus peuplée du territoire, présente une vaste urbanisation concentrique.

Aigrefeuille-sur-Maine est un bourg de taille moyenne par rapport aux autres communes.

Morphologies urbaines

Typologies de formes urbaines

Les villages

Définition : agglomération rurale, groupe d'habitations pouvant avoir une vie sociale propre.

Le village, de taille moindre qu'un bourg, est un groupement d'habitations d'origine ancienne ou récente, construit au centre d'une voirie rayonnante. Il est doté d'un minimum d'espaces publics aménagés (actuels ou historique) ou d'éléments patrimoniaux, fédérateurs de vie sociale (chapelle, lavoir, place…).

Le cas des village à commun : ils trouvent leur origine dans l'abolition des privilèges qui transforme le droit d'usage collectif sur des landes, des fours banaux, etc. en un droit de propriété pour les habitants des hameaux. Ces villages sont donc anciens et certains conservent encore des bâtiments construits sous l'Ancien Régime, qui, même s'ils sont modestes constituent un véritable patrimoine pour le Pays du Vignoble Nantais

La présence d'un arrêt de bus ou d'un réseau collectif d'assainissement n'est pas suffisante pour qualifier un groupement d'habitations de village. Les cœurs historiques des villages les plus anciens, à l'image des bourgs, présentent des formes bâties avec façades donnant sur rue.

L'éparpillement des villages sur le territoire est une des caractéristiques du Vignoble Nantais.

Ils adoptent des formes linéaires ou étoilées le long des voies de communication et présentent un développement limité. Les formes urbaines et tâches bâties plus développées se rencontrent , davantage dans les bourgs.

Cette disposition tend toutefois à être infléchie par l'apparition, aux abords de certains villages, de quartiers pavillonnaires qui s'apposent sous forme d'aplats et ne répondent plus véritablement à la logique organisationnelle « villageoise ».

Des villages spécifiques le long de la Loire

La vallée de la Loire se distingue du reste du territoire par des village construits linéairement le long de la digue de la Divatte. Ces villages se sont étendus avec l'extension des terres protégées par la digue de manière auréolaire lié à la construction de tissu urbain pavillonnaire. Les toits d'ardoises ligériens se mêlent aux tuiles et aux couleurs chaudes méridionales.

La Chebuette, commune de Saint-Julien-de-Concelle, village ligérien

La Gobinière, commune de Vallet, village linéaire

Morphologies urbaines

Typologies de formes urbaines

Les hameaux

Définition : groupe de maisons rurales situées hors de l'agglomération principale d'une commune.

Le Vignoble Nantais est un Pays de hameaux. Formés à l'origine par l'implantation de fermes ou de bâtiments agricoles, une urbanisation s'est peu à peu développée à leurs abords. Le nombre et la typologie des hameaux varient selon leur localisation. Les formes originelles peu transformées par les extensions sont de petites surfaces et se limitent à quelques bâtiments.

Le hameau se définit comme un groupement de bâtiments habités ou non organisés autour d'espaces publics sommaires.

Une ferme agricole est généralement à l'origine du hameau et se distingue par sa cour intérieure.

La Noë, commune de Saint-Lumine de Clisson

Ferme viticole, commune de Monnières

Les fermes

La ferme est fondatrice de hameaux, et présente une morphologie spécifique, avec des bâtiments se disposant autour d'une cour, habituellement rectangulaire. La forme des fermes varie selon l'activité agricole : élevage, vignes ou céréales.

Les activités agricoles influencent grandement les paysages, notamment le maraîchage dont les serres sont porteuses d'enjeux importants de co-visibilité avec la viticulture.

Morphologies urbaines

Compacité des formes bâties

Exemple : Saint-Lumine-de-Clisson

Surface : 0,2 ha

Nombre de logements : 13

Rapport lgt/ha : 64

Type de construction : R+1

Taille de la parcelle : 100 m²

Surface : 1,1 ha

Nombre de logements : 18

Rapport lgt/ha : 18

Type de construction : R+1

Taille de la parcelle : 550 m²

Surface : 0,5 ha

Nombre de logements : 9

Rapport lgt/ha : 18

Type de construction : R+1

Taille de la parcelle : 400 m²

Un bâti généralement lâche

Les centres-bourgs anciens sont généralement denses, avec des maisons mitoyennes sur un étage. Le modèle le plus fréquent des extensions post 1950 prône la maison en milieu de parcelle sur de grandes parcelles. De nouveaux modèles de logement émergent, souvent collectifs, ce qui permet d'optimiser les surfaces construites.

Il est cependant nécessaire de trouver un modèle de construction permettant de densifier et de répondre à la demande de nouveaux logements, souvent tournée vers l'acquisition d'habitat de type individuel.

Tendances d'urbanisation

Années 80 : extension et densification

Les extensions

Les formes d'extensions urbaines sont de deux sortes : linéaire ou auréolaire. Les deux peuvent se combiner et ainsi former des formes urbaines variées.

Les bourgs du territoire se sont agrandis avec des formations d'îlots et de quartiers en dehors de la logique initiale des bourgs, concentrés sur les axes de communications principaux. L'adjonction des lotissements n'a fait qu'amplifier le phénomène en créant un mitage au sein des parcelles agricoles. Autour de certains bourgs, se projettent, au-delà des extensions auréolaires, des urbanisations linéaires qui donnent au tissu urbain une forme de « comète ».

Le mode de développement extensif de certains bourgs interroge sur le devenir des parcelles agricoles alentour qui sont parfois enclavées au sein de l'espace urbanisé.

Les formes des extensions ne correspondent plus au modèle du bourg dense et mitoyen. Les maisons sont en recul de voirie et en milieu de parcelle.

La problématique d'extension en dehors des bourgs est accrue lorsqu'il s'agit de noyaux d'urbanisation qui semblent avoir été créés ex-nihilo, sans contact avec un village ou un hameau « historique » ou liés à une activité agricole actuelle.

Ce tissu urbain lâche présentant un potentiel de densification, celui-ci a été visé par un programme BIMBY (Bulid In My Back Yard), ayant comme objectif d'augmenter la densité bâtie. Cependant, des problèmes de fréquentation des espaces publics (stationnement, gestion des accès au deuxième rideau…) sont apparus.

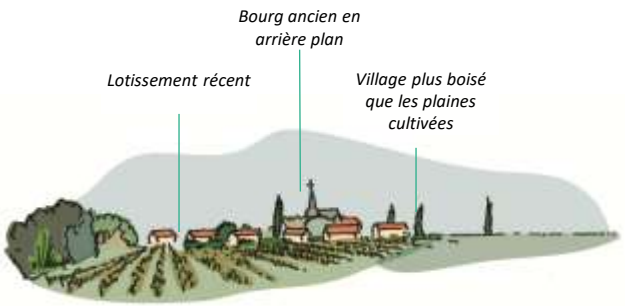

Exemple d'extension de la commune de Gorges

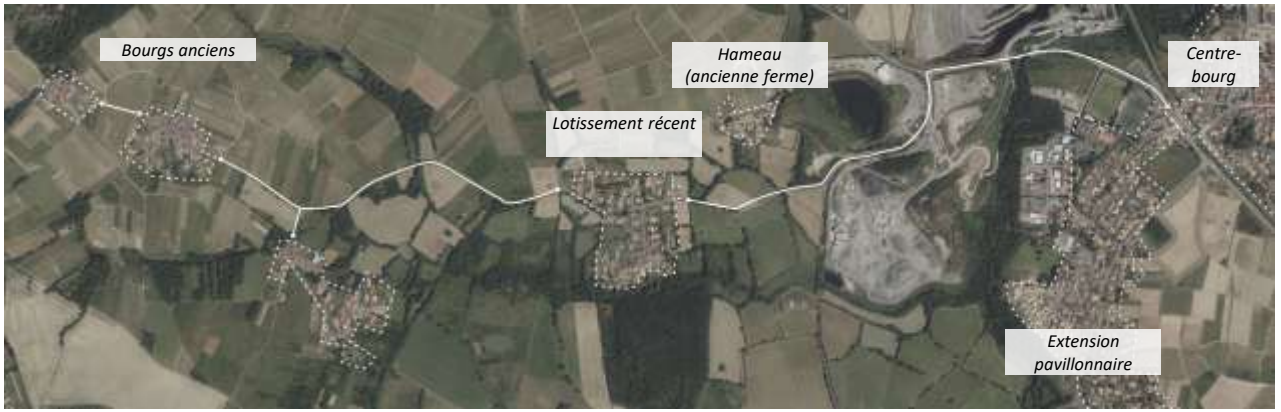

Géoportail, atopia

Tendances d'urbanisation

Années 2000 : Densification des centres

Une diminution des extensions mais une population toujours croissante

Le territoire du Vignoble Nantais doit tendre vers la Zéro Artificialisation Nette et doit pour cela repenser un nouveau modèle d'urbanisation, afin de satisfaire la demande de logement toujours plus forte.

Pour se faire, une densification des noyaux historiques est en cours. La trame viaire historique n'ayant pas évolué apparait dores et déjà comme sous-calibrée pour les opérations réalisées (surcharge de stationnements, absence de place pour les modes actifs…)

Opération de densification du centre-bourg de Clisson

Opération de densification du centre-bourg de Clisson

Logements collectif sur la commune de Vallet

Surélévation du bâti dans le centre-bourg de Vallet

Surélévation du bâti dans la commune de Vallet

Morphologies urbaines

Exemple d'évolution de communes du territoire

Une densification des cœurs urbains quantitative mais pas qualitative

Les comparaisons ci-contre montrent des densifications en cœur de ville, dédiées à des logements collectifs. Si la forme des bâtis diffèrent des logements individuels voisins, l'espace public n'a pas évolué avec les travaux. Les espaces de reconversion et de densification ont créé des espaces partagés privés sans modifier ceux liés aux flux quotidiens : des espaces de stationnement réservés aux habitants, des espaces privés communs… ont été créé. Aucune évolution de la trame viaire n'est constatée. Par exemple, des aménagements d'adaptation à l'augmentation des flux dans la zone, de continuités piétonnes ou de recul en prévision d'aménagements auraient pu être envisagés.

Photographique aérienne illustrant la densification sur la commune de Vallet

Photographique aérienne illustrant la densification sur la commune du Loroux-Bottereau

Photographique aérienne illustrant la densification sur la commune de Vallet

Formes architecturales

Typologies

La maison de bourg ancienne

Les anciennes maisons sont bâties en pierre et recouvertes de chaux. Les toits de tuiles sont typiques de la zone ligérienne sud. Les grands volumes sont généralement proches de la longère, avec parfois un étage. Au sein d'un village ou d'un bourg, le front bâti est uni, lié par des murets et des portails.

La maison de vigneron

Elle est singularisée par l'escalier extérieur protégé d'un auvent. Cet habitat est antérieur à la Révolution et est typique de l'activité vigneronne. La famille dormait au-dessus de la réserve, les caves n'étant pas enterrée.

L'alignement urbain

Les centres-bourgs sont structurés par des fronts bâtis unis, complexifiés par des hauteurs variées. Le rez-de-chaussée est transformé en commerce dans l'ultra-centre.

Formes architecturales

Typologies

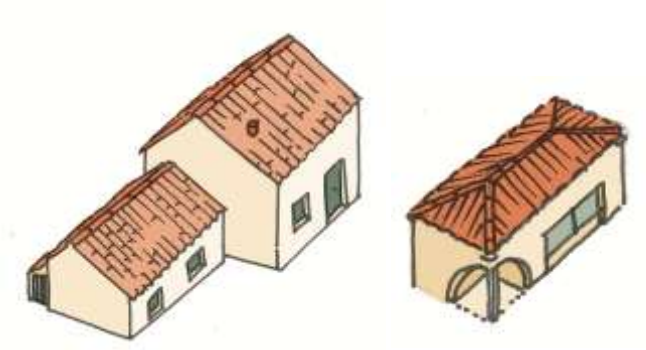

Le bâti de ville et pavillonnaire

La majorité du bâti individuel récent, de densification ou d'extension pavillonnaire, reprend les codes du bâti ancien avec des volumes simples, des toits en tuiles et du crépi clair.

L'architecture du XXIe siècle

Des matériaux nouveaux et des volumes plus complexes apparaissent dans les bourgs du Vignoble. Elles se distinguent de l'ensemble du bâti et des logements des années 1950-2000.

Les logements collectifs

Les logements collectifs sont relativement récents, et se distinguent par des architectures en rupture avec le bâti ancien.

Formes architecturales

Typologie

Les matériaux et détails architecturaux

De remarquables linteaux en pierres de schistes cintrent les fenêtres d'anciennes bâtisses antérieur au XIXe siècle. Des détails en briques décorent les fenêtres et portes des constructions du XXe siècle. La brique avait l'avantage d'être peu chère. La « chantignolle » était une brique artisanale de faible épaisseur et de couleur claire.

La tige de botte était le matériau des toitures, scellée au mortier de chaux hydraulique. Cette tuile donne aux toitures un relief particulier. Le poids important de cette couverture nécessite une charpente en conséquence et des pentes de 18 à 30°.

Les murs étaient montés à la terre ou au mortier de chaux. Selon la qualités des moellons et des joints, un enduit ou de la chaux étaient appliqués sur les parois extérieures. Les pierres étaient alors masquées, alors qu'elles sont souvent dénudées aujourd'hui.

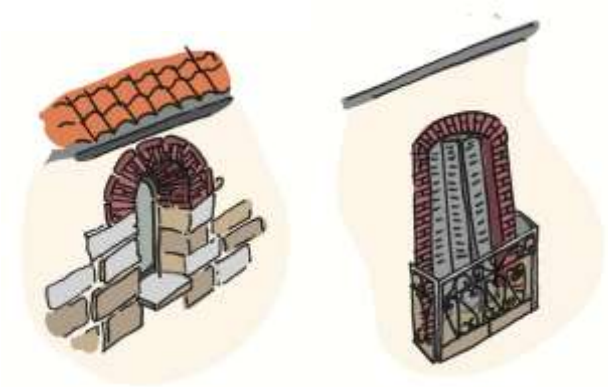

Détail des linteaux de fenêtres du Vignoble Nantais, atopia

Etude existante

L'ARCHITECTURE RURALE DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Le CAUE 44 a réalisé un document en 2002 sur le patrimoine bâti du territoire et les possibilités de restauration de maisons traditionnelles.

Les détails du bâti sont nombreux et l'analyse architecturale est toujours d'actualité.

Ce document est consultable sur le lien suivant :

https://issuu.com/caue44/docs/vignoble

Tige de botte, ou toit de tuile, atopia

Encadrement en pierre calcaire, atopia

Encadrement de brique et moellon apparent, atopia

Synthèse de la partie évolution urbaine et architecture

Une évolution des formes urbaines au fil de l'histoire

L'histoire du Pays du Vignoble Nantais a forgé l'actuel visage du Pays. Cette image, notamment urbaine est liée à l'ensemble des bourgs et des hameaux disséminés sur l'ensemble du territoire.

Le territoire du vignoble Nantais a cependant connu une évolution importante depuis les années 1950, marqueur de la rupture entre les formes urbaines historiques et les formes plus récentes..

Pendant les années 80, les extensions urbaines étaient reines. Celles-ci ont pris le pas sur le développement du territoire, marquant une rupture avec la forme urbaine de type centre-bourg (maison mitoyennes) présente jusqu'alors sur le territoire. Les bourgs ont donc mené des politiques de développement horizontales.

Depuis les années 2000 les centres-bourgs connaissent une densification importante, notamment au sein des noyaux historiques. Cette densification est d'avantage quantitative que qualitative et fait apparaitre des problématiques de stationnement, d'absence de place pour les modes actifs… caractéristiques d'espaces publics n'ayant pas su s'adapter à la densification et à l'augmentation des flux et des fréquentations des centres.

Un tissu urbain en évolution imposant des pressions sur les espaces publics

Le territoire fait aujourd'hui face à la diminution des opportunités d'extension urbaine, se traduisant par une densification du tissu urbain existant. Cette densification fait peser une pression importante sur les espaces publics non adaptés à ces nouvelles formes de constructions.

Opération en densification, Vallet, atopia

Surélévation, Vallet, atopia

Rue de Vallet, atopia

TOURISME

Découverte du Vignoble Nantais

Les entrées du territoire

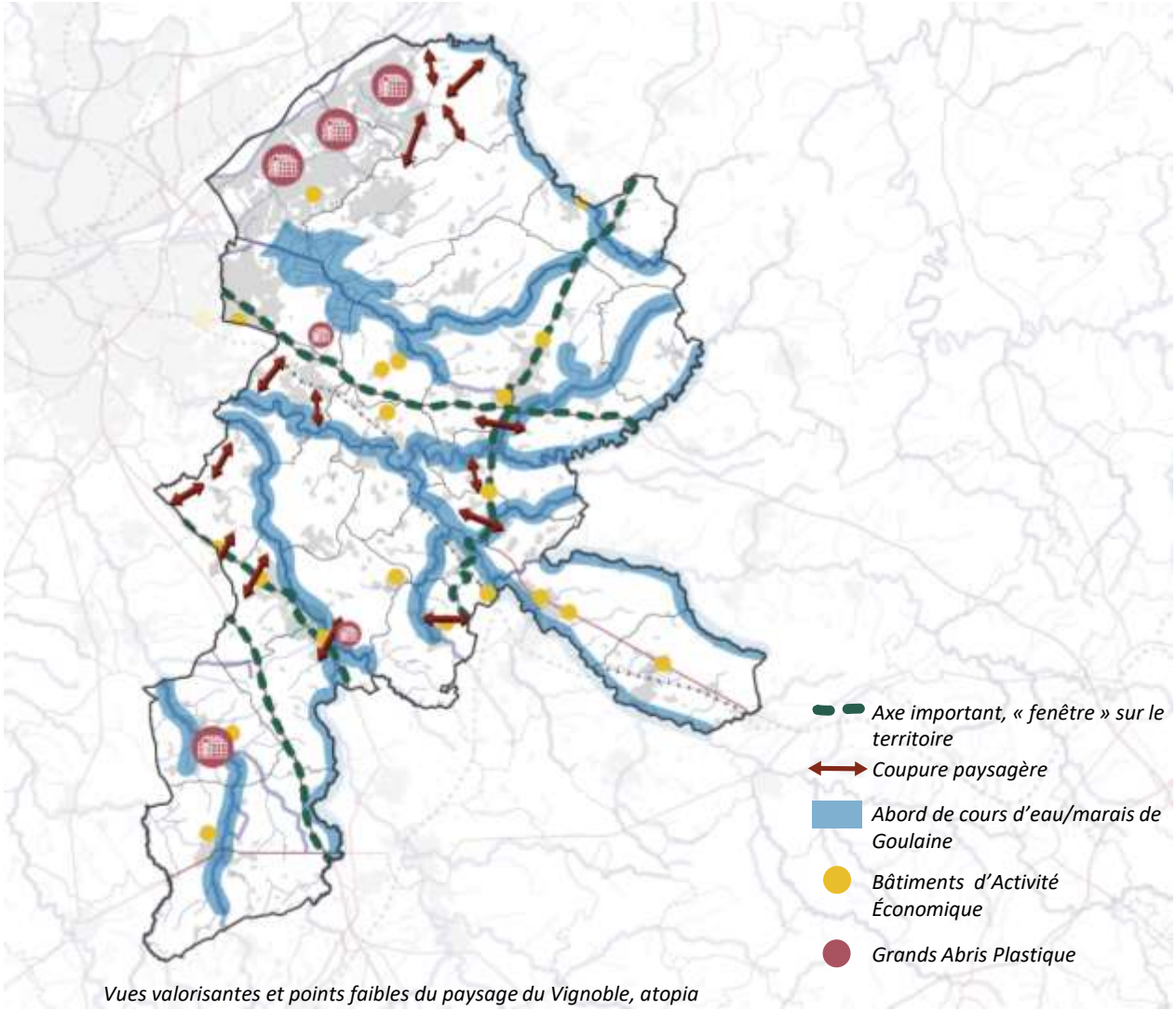

Vues valorisantes et points faibles du paysage du Vignoble, atopia

Les vues du territoire

Le territoire se découvre par les axes traversant entre Nantes et Cholet ou Ancenis et la Roche-sur-Yon. Les routes légèrement surélevées dégagent des vues sur les vallées et attirent les regards. La vallée de la Sèvre, la plus encaissée, permet des ouvertures visuelles d'un versant à l'autre. Les ondulations d'un paysage ouvert autour des vignes au centre du territoire sont caractéristiques et uniques du Vignoble Nantais.

Les hautes serres maraîchères blanches définissent de nouveaux paysages autour de certaines communes (particulièrement la Planche et la vallée de la Divatte). Ces serres permettent de limiter les apports en eau et en engrais, d'où leur extension importante. Cependant, leur intégration dans les paysages doit faire l'objet de réflexion (plantation de haie, d'arbres de haut jet).

Les bâtiments d'activité économique et les limites urbaines dessinent de nouveaux repères à qualifier et anticiper dans les futurs projets de constructions.

Découverte du Vignoble Nantais

Les chemins de randonnées

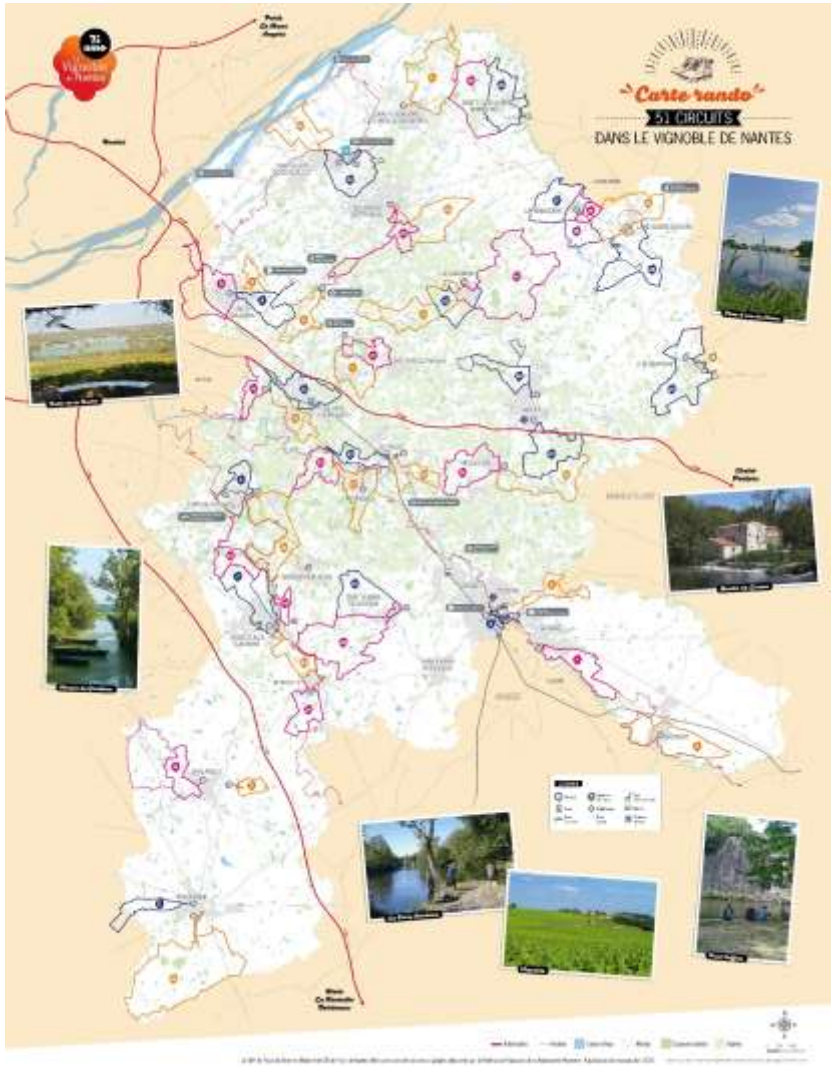

Plan de randonnées dans le Vignoble Nantais, Office du Tourisme, 2020

Découvertes ludiques du Vignoble Nantais

Outre la voiture, le territoire se découvre par randonnée pédestre, cyclable ou navale. Ces itinéraires de randonnée sont principalement situés dans le vallées et au sein du Vignoble, montrant l'attrait touristique de ces espaces.

Le vignoble à vélo © est un réseau de circuit balisés de 100 km composé de 5 boucles interconnectées. Les circuits empruntent des chemins peu fréquentés pour plus de sécurité et de tranquillité.

La Loire à vélo emprunte 10 kilomètres de voie verte réservée aux piétons, vélos et chevaux. Le parcours longe la levée de la Divatte, offrant de beaux panoramas sur la Loire et la vallée maraîchère.

La Loire à vélo, atopia

Éléments touristiques du territoire

Patrimoine architectural et naturel

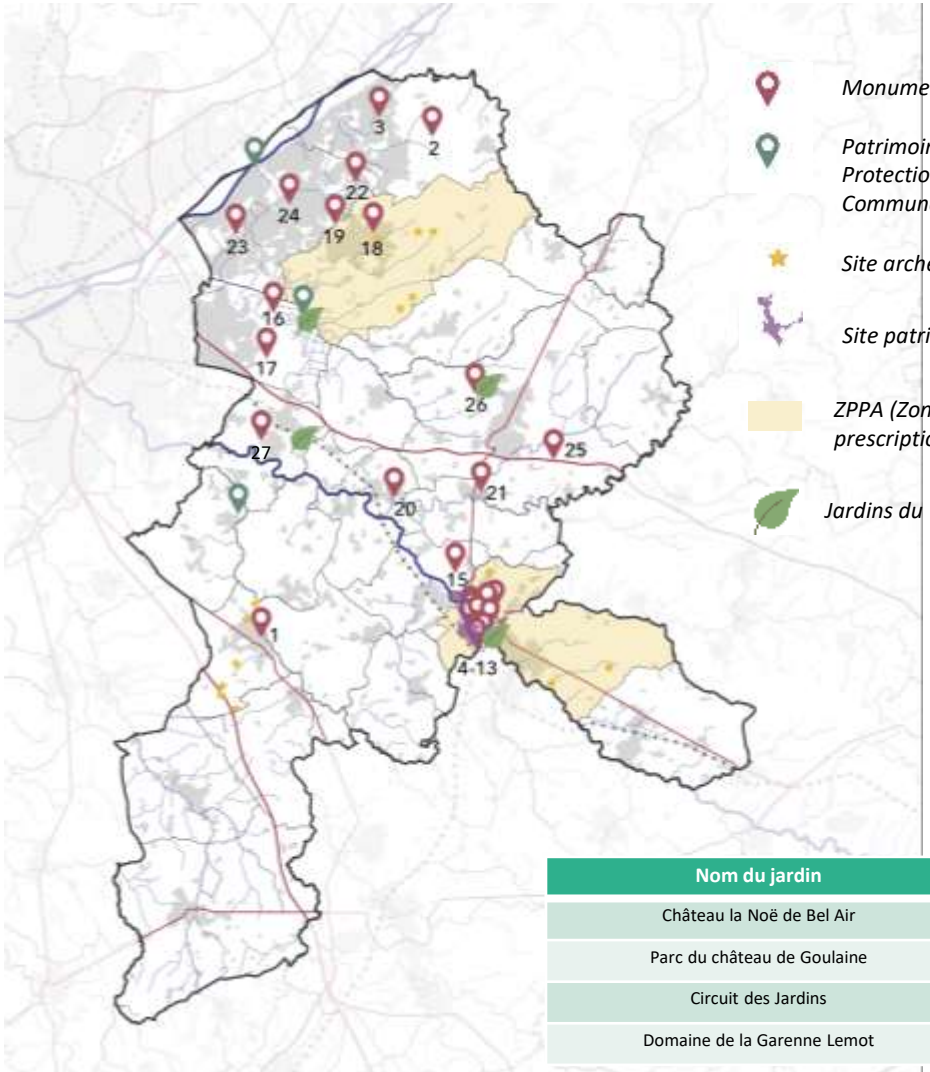

Monument historique

Patrimoine naturel (Zone Natura 2000, Zone de Protection Spéciale et Site d'Intérêt Communautaire.)

Site archéologique

Site patrimonial remarquable

ZPPA (Zones de présomption de prescription archéologique)

Jardins du Vignoble

Nom du jardin	Commune
Château la Noë de Bel Air	Vallet
Parc du château de Goulaine	Haute Goulaine
Circuit des Jardins	la Haye Fouassière
Domaine de la Garenne Lemot	Clisson

Lieux de patrimoine (atopia, d'après le pays du Vignoble Nantais et le dossier de candidature PAHVN)

Patrimoine bâti plus protégé dans la partie nord

Le territoire du Vignoble Nantais présente une forte valeur patrimoniale notamment grâce à la présence de monuments historiques sur son territoire, de patrimoine naturel tel que le Marais de Goulaine ou encore des sites archéologiques. Les zones recensées sont notamment située à l'ouest de Clisson et le long de la Sèvre Nantaise.

Le cœur de ville de Clisson est classé en ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysage) depuis le 25 avril 1994, régi par une Aire de Mise en Valeur de l'Atrchitecture et du Patrimoine depuis 2014.

Parmi ce secteur, plusieurs bâtiments ont été restaurés comme l'ancienne filature Delaroche, transformée en hôtel-restaurant.

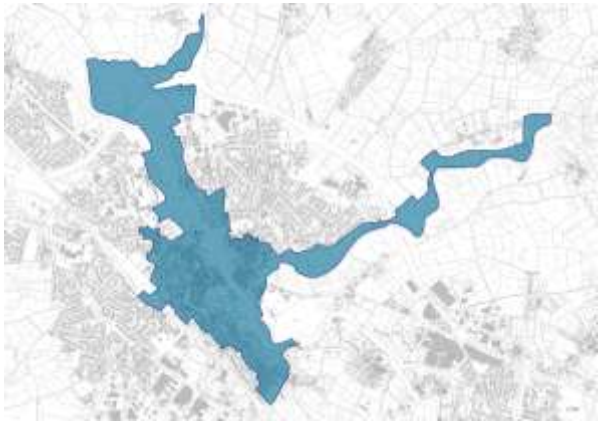

AVAP de Clisson, d'après Atlas du Patrimoine.fr

Éléments touristiques du territoire

Patrimoine architectural et naturel

	Commune	Date de classement	Monument
1	Aigrefeuille-sur-Maine	5 octobre 2007	Eglise Notre-Dame de l'Assomption
2	Barbechat	22 mars 2011	Domaine de la Berrière
3	La Chapelle-Basse-Mer	12 octobre 2001	Château de la Vrillière
4	Clisson	18 mars 1922	Pont Saint-Antoine
5	Clisson	23 mars 1922	Pont de la Vallée
6	Clisson	5 février 1923	Halles de Clisson
7	Clisson	13 aout 1924	Château de Clisson
8	Clisson	9 août 1941	Ancienne église Saint-Jacques
9	Clisson	11 juillet 1975	Chapelle des Templiers
10	Clisson	21 décembre 1984	Ancienne porte de la Ville
11	Clisson	18 mars 1997	Villa des Montis
12	Clisson	20 mai 1997	Villa de la Garenne Valentin
13	Clisson	1er septembre 2006	Eglise Notre-Dame
14	Gétigné	14 mars 1988	Domaine de la Garenne-Lemot
15	Gorges	14 novembre 1997	Villa de l'Oiselinière
16	Haute-Goulaine	12 août 1913	Château de Goulaine
17	Haute-Goulaine	24 mars 1997	Villa des Montis
18	Le Loroux-Bottereau	18 décembre 1923	Eglise Saint Jean -Baptiste
19	Le Loroux-Bottereau	3 décembre 2008	Manoir de la Dixmerie
20	Le Pallet	9 août 1941	Chapelle Sainte-Anne
21	Mouzillon	14 mai 1925	Pont dit Pont romain
22	Saint-Julien-de-Concelles	21 décembre 1925	Chapelle Saint-Barthélémy
23	Saint-Julien-de-Concelles	9 novembre 1984	Moulin à vent de Tue-Loup
24	Saint-Julien-de-Concelles	9 novembre 1984	Gentilhommière de la Meslerie
25	Vallet	30 janvier 1997	Villa des Clérais
26	Vallet	20 septembre 1999	Château de la Noë de Bel-Air
27	La Haye Fouassière	26 juin 2018	Maison Noble de Rochefort

Liste des monuments classés et inscrits du territoire, dossier de candidature PAHVN

Le recensement du patrimoine architectural

Le Pays du Vignoble Nantais abrite un riche patrimoine bâti, qui se décline en châteaux et domaines, églises, presbytères et calvaires ou encore ponts, lavoirs, moulins et fours. Ce patrimoine exceptionnel a permis au Pays du Vignoble Nantais de devenir un Pays d'Arts et d'Histoire, offrant ainsi une meilleure lisibilité sur le patrimoine du territoire.

27 monuments sont inscrits ou classés sur le territoire du SCoT dont 11 sont privés. Les limites du Pays du Vignoble Nantais, qui intègrent également les communes de Vertou et Basse-Goulaine, en compte 2 supplémentaires.

Arbre remarquable	Commune
Les frênes	la Chapelle-Basse-Mer
Les cyprès chauve	Vallet
Le Pin parasol	Clisson
Les magnolias à grandes fleurs	Clisson
L'arbre de Judée	Le Pallet
Le tilleul de la liberté	Vertou

Liste des arbres remarquables, CAUE 44

Éléments touristiques du territoire

Patrimoine architectural

Eglise Notre-Dame Assomption, Aigrefeuille-sur-Maine

Villa Oiselinière, Gorges

Halles, Clisson

Pont dit romain, Mouzillon

Château de la Noë de Bel Air, Vallet

Éléments touristiques du territoire

Patrimoine architectural

Eglise de la Trinité, Clisson

Domaine de la Garenne-Lemot, Gétigné

Château de Clisson, Clisson

Villa de la Garenne-Valentin, Clisson

Pont sur le Moine, Clisson

Porte de la Ville, Clisson

Éléments touristiques du territoire

Pays d'art et d'histoire : Valorisation du patrimoine

Prospectus du Pays d'art et d'histoire du Pays du Vignoble Nantais

Une identité forte à faire perdurer

Le Pays d'Art et d'Histoire est un label attribué aux communes ou Pays de France qui s'engagent dans une politique d'animation et de valorisation de leurs patrimoines bâti, naturel et industriel, ainsi que de l'architecture.

Le Pays du Vignoble Nantais est labellisé depuis 2011.

Des ouvrages, des travaux universitaires, des monographies et des revues spécialisées sont consultables au centre de documentation du Service patrimoine du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais. Certains documents sont aussi consultables au Musée du Vignoble nantais.

Ce travail sur le territoire permet de découvrir et de mettre en valeur le patrimoine, ses pratiques… Ces éléments offrent une opportunité unique pour faire perdurer l'identité forte du territoire, participant à son attractivité notamment en termes de tourisme.

Trois couleurs ont notamment été retenues afin de renforcer l'identité du Pays du Vignoble Nantais. Le vert pour la nature, les paysages agricole et la vigne, le bleu pour l'eau et le orange pour la couleur chatoyante de la brique et de la tuile que l'on retrouve dans l'ensemble du Pays, des frontières Ligériennes, Vendéennes et des Mauges dont Clisson est l'impératrice.

LE PAYSAGE ARCHITECTURÉ DE CLISSON

Le Pont de la Vallée apparaît comme un élément central de la ville, un édifice qui relie deux quartiers.

LES FONDEMENTS NATURELS DU PAYSAGE

La confluence de deux rivières
La Sèvre Nantaise et la Moine naissent dans les Deux-Sèvres. Elles se rejoignent à Clisson 10, à quelques mètres du Pont de la Vallée.

En aval de la confluence, une chaussée* 1 a été construite pour permettre le fonctionnement de deux moulins. Les archives mentionnent un moulin sur chaque rive dès 1407. Malgré de nombreux remaniements sur les édifices 2, les voies de fuite* sous l'hôtel Saint-Antoine 9 et sous le square Mathurin Crucy 3 sont toujours visibles.

La force du courant de la rivière présente un intérêt évident pour les moulins mais les risques de crue sont importants. Ainsi, les ouvertures des maisons implantées au bord de l'eau sont situées largement au-dessus du niveau de la Sèvre.

Un relief propice à la défense
Un relief accidenté, constitué d'enrochements granitiques, encadre la vallée encaissée de la Sèvre Nantaise. Il rend le site stratégique : le promontoire offre une position défensive idéale pour le château.

Clisson se situe au carrefour de trois provinces : la Bretagne, le Poitou et l'Anjou. Elle fait partie des Hautes Marches de Bretagne et du Poitou et fait face à Tiffauges et Montaigu. Cette zone de conflits potentiels se révèle aussi propice aux échanges culturels et commerciaux. Les villes dites de « Marches séparantes » sont également des villes de marché. Les halles sont construites au XIVe siècle pour abriter les transactions.

UN PONT ENTRE VILLE ET FAUBOURGS

Le Pont de la Ville ou Pont de la Vallée
Le pont sur la Sèvre est mentionné à partir du XVe siècle. Auparavant, seul un gué permettait de traverser.

D'après les documents anciens, le pont fait partie des fortifications de la ville : une grande porte à pont-levis le fermait côté rive gauche.

Il est constitué de six arches de portée différente. Des passerelles en bois ont couvert certaines voies jusqu'en 1833. Côté amont, cinq éperons renforcent l'édifice.

À l'origine, le Pont de la Vallée ou Pont de la Ville rattache le bourg castral* aux faubourgs situés sur la rive droite, la Trinité et Saint-Antoine. Les deux noms du pont y font référence : on l'empruntait soit pour rentrer dans la ville, soit pour en sortir. Il relie le bourg à une zone d'activités établie hors de la ville, parfois pour des raisons sanitaires (l'aumônerie, ancêtre de l'hôpital Saint-Antoine par exemple). Le pont fait le lien entre l'activité commerciale de la rive gauche et la voie de communication qui mène à Nantes et à Cholet.

Le pont relie également les paroisses de Notre-Dame et de la Trinité. Une croix, dont il ne reste que le socle, en marquait la délimitation. La croix actuelle, sur un autre éperon, proviendrait du parvis de Notre-Dame.

UN CHÂTEAU MÉDIÉVAL

Le château, construction militaire
Fondé au XIe siècle, il prend peut-être appui sur une motte castrale : l'étymologie du nom « Clisson » renvoie en effet à une palissade composée de pièces de bois.

La tour carrée 4 qui surplombe la Sèvre (avec un toit en tuile) est sans doute construite au XIIe siècle. Elle fait l'objet de nombreux remaniements dont témoignent les différences de style dans les ouvertures. Sa fonction est en même temps résidentielle et militaire. Des éléments défensifs, créneaux et mâchicoulis, sont toujours visibles au sommet de la tour. Pour mieux résister à un assaut, les baies sont ouvertes uniquement en hauteur.

Après une brève confiscation par les ducs de Bretagne au milieu du XIIIe siècle, le château fait, dès la fin du

PANORAMA À 360° DU
VUE DEPUIS LE MILIEU

Extrait de la brochure du Pays d'art et d'histoire du Pays du Vignoble Nantais, Clisson

Une communication graphique

Le graphisme des brochures est uniformisé pour tous les Pays d'art et d'histoire.

Celui du vignoble rassemble une dizaine de brochures sur des thèmes variés : le site du Hellfest, les villas néo-classiques, le village de Saint-Fiacre-sur-Maine, Clisson, La Chaussée des Moines, la levée de la Divatte, Goulaine, la Sèvre Nantaise…

Éléments touristiques du territoire

Patrimoine architectural

Une multitude de châteaux médiévaux

- Le château de Goulaine, à Haute-Goulaine,
- Le château de Breil, à la Haye-Fouassière,
- Le château de la Bourdinière, à Château-Thébaud,
- Le château de Briacé, au Lendreau,
- Les châteaux de la Vrillière et la Mazure à la Chapelle-Basse-Mer,
- Le château de la Berrière, à Barbechat,
- Le château de la Galissonnière, au Pallet,
- Le château de la Courbejolière, à Saint-Lumine-de-Clisson

Les domaines

On compte de nombreux châteaux et domaines sur le territoire du SCoT, ils font partie de l'âme du vignoble. Nombre d'entre eux sont aujourd'hui la siège d'exploitations viticoles et bénéficient de mesures d'entretien généralement poussées. D'autres s'ouvrent au public en développant des offres telles chambres d'hôtes ou salles de réception.

Les églises

Sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, le patrimoine religieux est sans doute l'un des plus riches. Il se décline en églises, presbytères, calvaires et croix. Certains de ces monuments datent du Moyen-Age.

Les églises du Vignoble adoptent des allures massives et imposantes et ce, quelle que soit la commune. Le territoire compte aussi des chapelles, des presbytères et des prieurés.

Le patrimoine religieux est complété par des croix, des calvaires et des statues éparpillées sur de très nombreuses communes du Vignoble. La majeure partie d'entre elles datent des XVIIIe et XIXe siècle.

Villa des Montis, Haute-Goulaine

Eglise Notre-Dame, Clisson

Éléments touristiques du territoire

Patrimoine vernaculaire

Une large partie du patrimoine repose sur un patrimoine dit « vernaculaire » : les moulins, anciennes usines, les lavoirs, les fours et le bâti caractéristique des villages communs.

Un patrimoine de proximité

Ce que nous entendons par l'appellation « patrimoine de proximité » est l'ensemble des édifices et lieux de vie (ou anciens lieux de vie) que l'on retrouve fréquemment sur les communes du Pays du Vignoble Nantais. Il s'agit notamment des ponts, des lavoirs, des fontaines, d'anciens fours, voire même de ports.

Il est bon de remarquer que si le patrimoine « imposant » tel que les châteaux, édifices religieux et moulins font l'objet d'attentions particulières, le patrimoine de proximité est parfois oublié, peu mis en valeur, voire peu ou pas entretenu.

Le Vignoble Nantais est caractérisé par une architecture traditionnelle viticole, définie par un cellier ou un chai non vouté, accolé à une maison en bloc de pierre. Il existe cependant quelques variantes, d'inspiration poitevine, comme on en rencontre au Pé-de-Sèvre (Le Pallet). Ces bâtisses sont caractérisées par un étage, un escalier extérieur et un chai au rez-de-chaussée.

Dans ce que l'on nomme le petit patrimoine rural, il faut citer les cabanes de vignerons qui sont un héritage humble qui ponctue tout le territoire.

Il existe, sur l'ensemble du territoire un important enjeu de préservation patrimoniale notamment de ce petit patrimoine.

Ces endroits constituaient autrefois de véritables lieux de vie. Certains d'entre eux conservent encore aujourd'hui leur fonctions premières, comme les halles de Clisson.

Les moulins, un patrimoine vernaculaire spécifique

Les moulins hydrauliques du Pays du Vignoble nantais sont des éléments importants de l'histoire du territoire. On les retrouve sur tous les cours d'eau importants : la Sèvre-Nantaise, la Maine, la Moine, la Sanguèze, la Divatte, la Goulaine… La Sèvre Nantaise est toutefois celle qui en accueille le plus grand nombre.

Les activités des moulins étaient diverses : moulins à farine, à papier, à foulon… Des usines sont aussi apparues en bord de Sèvre-Nantaise, comme les usines de filatures de coton ou les chamoiseries.

Les vestiges de ce patrimoine montrent aujourd'hui des visages bien différents, car si certains de ces moulins ont été réhabilités, d'autres sont en état de désuétude avancée.

Plusieurs des moulins sont considérés comme des sites à intérêt patrimonial fort. Cela est le cas, par exemple, des moulins d'Angreviers et du Liveau à Gorges, ou du moulin du Nid d'Oie à Clisson.

atopia

Les halles de Clisson, atopia

Éléments touristiques du territoire

Une attractivité touristique portée par le paysage

Offre touristique et de loisirs dans le Pays du Vignoble Nantais (atopia)

Les vallées constituent également un élément important d'attractivité touristique, notamment lié à la pêche et aux loisirs.

La Loire à Vélo possède un potentiel touristique important : cet itinéraire cyclable est situé au bord de la Loire à la limite Nord du territoire. Néanmoins, il n'existe pas de continuité cyclable permettant de faire de cet itinéraire important une porte d'entrée vers le territoire.

Le Marais de Goulaine et son château est un élément remarquable.

La ville de Clisson et son inspiration italienne attire de nombreux touristes, ainsi que le domaine de la Garenne Lemot possédant également une forte inspiration italienne.

Certains évènements ponctuels sont également organisés et attirent, le temps de quelques jours, des personnes venues de toute la France : c'est par exemple le cas pour le célèbre festival de musique du Helfest.

Les AOC du Vignoble

Le vignoble appartient à l'aire géographique des A.O.C Muscadet. Le Muscadet comprend lui-même trois appellations distinctes : le Muscadet Coteaux de la Loire, le Muscadet Côtes de Grand-Lieu et le Muscadet Sèvre et Maine.

Le Muscadet Sèvre et Maine est l'appellation la plus présente sur le territoire, puisqu'il couvre 80% du Vignoble Nantais.

Éléments touristiques du territoire

Une offre touristique complémentaire

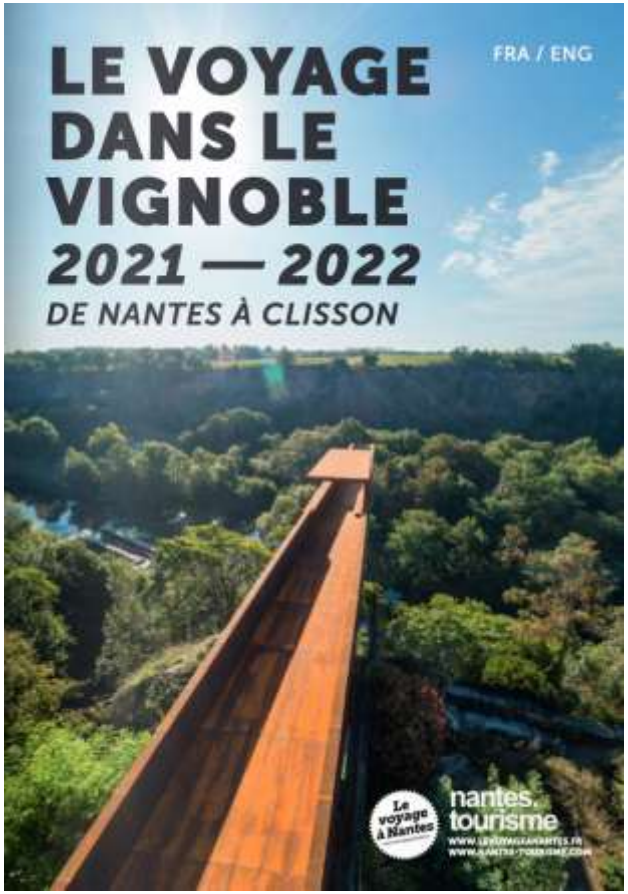

Brochure du Voyage dans le Vignoble (Le voyage à Nantes, 2021)

Un caractère unique du Vignoble Nantais

Le territoire du SCoT du Vignoble Nantais dispose de paysages uniques, peu représentés au sein de la Métropole Nantaise et au sein du département de la Loire Atlantique. En effet, la viticulture est une activité spécifique au territoire et permet de lui donner une image forte et distincte de celle du département.

Cet attrait pour cette caractéristique du territoire se retrouve dans le parcours touristique proposé dans le cadre du « Voyage dans le Vignoble », mené en partenariat avec Nantes Tourisme, organisant, chaque année le Voyage à Nantes.

Le tourisme œnologique occupe une place importante au sein du circuit proposé, notamment au travers de caves ou de musées comme celui du Vignoble Nantais retraçant l'histoire de la viticulture, du cépage du muscadet ainsi que les progrès techniques qui ont permis à la viticulture de se développer sur le territoire.

Des vallées et des paysages d'eau en valorisation

Le territoire du SCoT du Vignoble Nantais est, comme le décrit l'analyse paysagère de ce diagnostic, composé de vallées et de cours d'eau.

Ces éléments caractéristiques du paysage sont peu perceptibles lors de la traversée du territoire. Néanmoins, le projet touristique du voyage dans le Vignoble et la création d'œuvres mettant en avant ce patrimoine naturel permettent de renforcer le caractère du territoire.

Le porte-vue d'Emmanuel RITZ, installé en juin 2020 à Château-Thébaud, par exemple, permet de mettre à jour cette vue sur la vallée de la Maine, auparavant « cachée », « réservée » aux locaux.

Cet aménagement permet également d'augmenter la visibilité de la base de loisirs Pont Caffino, créée dans les années 80.

Base de loisirs Pont Caffino, atopia

ETAT DES LIEUX CLIMATIQUE

Les enjeux Climat-Air-Energie

Des enjeux planétaires à la réglementation française

Souvent traités ensemble, les trois enjeux climatique, énergétique et qualité de l'air relèvent de logiques différentes même si elles convergent au final vers des objectifs communs.

L'enjeu climatique au cœur de l'actualité mondiale

Les événements climatiques de grande ampleur et leurs conséquences se succèdent et alimentent l'actualité : tempêtes, inondations, glissements de terrain, chaleurs extrêmes, fonte de la banquise, incendies spectaculaires aux portes des villes.

En 2020, la température moyenne globale de la planète avait augmenté de +1,2°C par rapport à l'ère préindustrielle, 1850-1900. Le seuil d'alerte sur les conséquences sociétales et sur le risque d'emballement climatique est évalué à +2°C par les experts du GIEC (Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat).

Entièrement dû aux activités humaines, le changement climatique est la conséquence de l'accumulation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.

Le premier enjeu continue d'être ***la réduction des émissions de gaz à effet de serre*** au niveau mondial pour tenter de limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète et les conséquences climatiques qui en découlent.

Mais désormais, il est nécessaire de prendre en compte les aléas et risques liés aux changements du climat qui vont faire partie de notre quotidien, obligeant ***l'humanité à s'adapter à ces nouvelles conditions de vie.***

Couverture du dernier rapport du GIECC (6 août 2021)

Sous l'égide de l'ONU, des Conférences des Parties (COP) sont régulièrement organisées pour traiter au plus haut niveau de la gouvernance des Etats cet enjeu crucial pour l'humanité.

La COP21, organisée à Paris en 2015, a permis d'aboutir au consensus d'atteindre en 2050 la ***neutralité carbone*** au niveau mondial. A cette échéance, les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique devront être équilibrées par les flux de séquestration carbone (océan, forêt, agriculture).

L'énergie, un enjeu géopolitique et environnemental

Le gaz à effet de serre le plus important dans l'atmosphère est le dioxyde de carbone (CO_2). Il résulte principalement du déstockage accéléré du carbone contenu dans les énergies fossiles par leur combustion (charbon, pétrole et gaz naturel).

Répartition des différents GES au niveau mondial (source : 3ème groupe de travail GIEC, 2014, chiffres clés du climat – Ministère de la transition Ecologique

L'utilisation de ressources énergétiques d'origine fossile contribue de manière déterminante à l'effet de serre donc au changement climatique.

Les enjeux Climat-Air-Energie

Des enjeux planétaires à la réglementation française

Mais ces ressources d'énergies fossiles ne sont pas stockées en quantité inépuisable dans les sous-sol de la planète.

Le stock de ces énergies fossiles est évalué à quelques dizaines d'années pour le gaz et le pétrole. Quant au charbon, présent en quantités plus importantes, il serait raisonnable d'arrêter de le déstocker car sa combustion, en plus d'accumuler des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, génère des polluants locaux qui sont dangereux pour la santé humaine.

La qualité de l'air

Déjà évoqué au paragraphe précédent, la qualité de l'air est, au contraire des deux enjeux précédents, ***un enjeu local***.

La pollution de l'air résulte en effet de la présence de gaz ou de particules dans l'atmosphère. Ces polluants proviennent principalement des activités humaines : industrie, déplacements, chauffage des logements, agriculture, utilisation de produits chimiques …

Cette pollution provoque chaque année en France 47 000 décès, soit 8% de la mortalité totale annuelle. Durant le confinement du printemps 2020, on estime que 4 500 décès ont été évités par la diminution de l'exposition aux polluants de l'air.

Les principaux polluants locaux étudiés car ayant un effet négatif sur la santé sont : le SO_2 (Dioxyde de souffre), les NO_x (Oxydes d'azote), le NH_3 (ammoniac), les particules fines (PM10, inférieures à 10µm et les PM2,5 inférieures à 2,5 µm) et, enfin, et les COVNM (Composés Organiques Volatils Non Méthaniques).

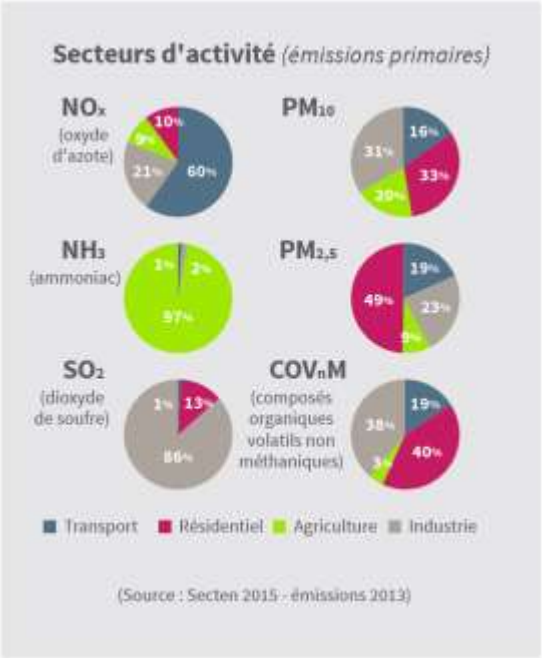

Les principaux polluants atmosphériques et leurs sources (source SECTEN – Emissions 2013)

A retenir :

Climat : phénomène global dû à des émissions de GES locales.

Le territoire, avec ses acteurs, ne pourra pas inverser la dérive climatique par ses seules actions mais il a le devoir de faire sa part afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique planétaire.

Climat et énergie : enjeux étroitement liés. Le moindre recours aux énergies fossiles limite l'impact climatique. Il convient donc de réduire les consommations d'énergie et de remplacer les énergies d'origine fossile par des énergies renouvelables. Ces dernières ne ponctionnent pas un stock d'énergie limité mais s'appuient sur des flux illimités (soleil, vent, chaleur de la terre, valorisation des déchets …). Elles présentent aussi l'avantage d'émettre moins de Gaz à Effet de Serre.

Pollution de l'air : c'est un phénomène local lié à des polluants locaux. Le territoire, avec ses acteurs, peut, par sa seule action, améliorer la qualité de l'air des habitants et avoir des effets bénéfiques immédiats.

La plupart des actions sont bénéfiques pour répondre aux trois enjeux. Seule la combustion du bois peut constituer une pollution locale tout en satisfaisant les deux autres problématiques

Les enjeux Climat-Air-Energie

Des enjeux planétaires à la réglementation française

La législation française

Pour tenir compte de ces trois problématiques au niveau des territoires, la France s'est dotée progressivement de lois qui s'appliquent aux différentes échelles de territoire et s'articulent entre elles.

Loi NOTRe (du 7 août 2015) :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, plus connue sous son acronyme loi NOTRe, demande à chaque région d'établir un SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

C'est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la région avec tout ce qui en lien avec l'aménagement du territoire.

Il définit en particulier :

• les objectifs de la région à moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, d'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ;

• les règles générales prévues par la région pour contribuer à atteindre ces objectifs.

Il intègre plusieurs schémas régionaux thématiques préexistants : schéma régional de cohérence écologique (SRCE), schéma régional climat air énergie (SRCAE).

Le SRADDET doit respecter les objectifs généraux de la réglementation de l'urbanisme tels que définis à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme.

Il s'impose notamment à plusieurs autres documents de planification : plan de déplacements urbains (PDU), plan climat air énergie territoriaux (PCAET), charte de parc naturel régional (PNR), schéma de cohérence territoriale (SCoT). Il prend en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone décrite plus loin.

Loi LTECV (du 17 août 2015) :

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite LTECV), demande à son article 188, à chaque EPCI de plus de 20 000 habitants d'établir un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Par rapport à son prédécesseur institué par la Loi Grenelle 2 (PCET - Plan Climat Energie Territorial), le PCAET intègre un volet sur la qualité de l'air.

Comme son intitulé l'indique, le PCAET couvre les trois enjeux du climat (réduction des émissions et adaptation), de l'énergie (consommation et production d'énergies renouvelables) et de la qualité de l'air.

Il s'agit, pour chaque EPCI, d'établir un plan d'actions avec les acteurs du territoire au niveau d'organisation territoriale conciliant proximité des habitants et compétences importantes visant :

- En premier lieu : ***réduire les émissions de gaz à effet de serre*** ;
- et pour cela, ***réduire prioritairement la consommation d'énergie fossile*** (supprimer en particulier complètement le gaz fossile et le fioul dans le bâtiment), ***toutes les économies d'énergie*** étant bonnes ;
- ***Développer les énergies renouvelables*** pour substituer au maximum les énergies fossiles ;
- Ce qui aura pour conséquence de ***diminuer les polluants atmosphériques*** ;
- ***Rétablir la capacité de séquestration*** de nos écosystèmes, et particulièrement des terres agricoles ;

Les enjeux Climat-Air-Energie

Des enjeux planétaires à la réglementation française

- Enfin, puisque le climat a changé, et changera encore, rendant plus difficiles les productions agricoles et la vie quotidienne de chacun, ***activer nos capacités d'adaptation*** pour préserver les plus fragiles d'entre nous ainsi que nos activités économiques trop dépendantes du climat et/ou du coût de l'énergie.

Loi Energie Climat (du 8 novembre 2019) :

La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019, relative à l'énergie et au climat révise les objectifs de réduction, en particulier en renforçant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Jusqu'à présent soumis à l'obligation du « facteur 4 » (division par 4 des émissions entre 1990 et 2050), la loi énergie climat préconise la ***neutralité carbone à l'horizon 2050***, ce qui signifie une division par un facteur supérieur à 6 des émissions de GES entre 1990 et 2050.

A l'horizon 2050, l'objectif est donc pour la France d'équilibrer ses émissions annuelles avec les flux annuels de séquestration de carbone.

Les autres objectifs les plus importants sont les suivants :

- La réduction de notre consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à l'année de référence 2012 ;
- La sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables, avec notamment l'accélération de la réduction de la consommation d'énergie primaire fossile avec un objectif de –40 % d'ici 2030 et un objectif de 33 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030 ;
- La lutte contre les passoires thermiques, avec un objectif de rénovation de l'ensemble des logements classés F ou G pour leur consommation énergétique d'ici 10 ans.

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) :

Publiée au printemps 2020, la SNBC indique les trajectoires globales et sectorielles ainsi que les leviers d'actions à mettre en œuvre pour parvenir à l'objectif de neutralité carbone en 2050.

La SNBC s'impose désormais à tous les documents, qu'ils soient établis à l'échelle régionale (SRADDET) ou à l'échelle des EPCI (SCoT et PCAET).

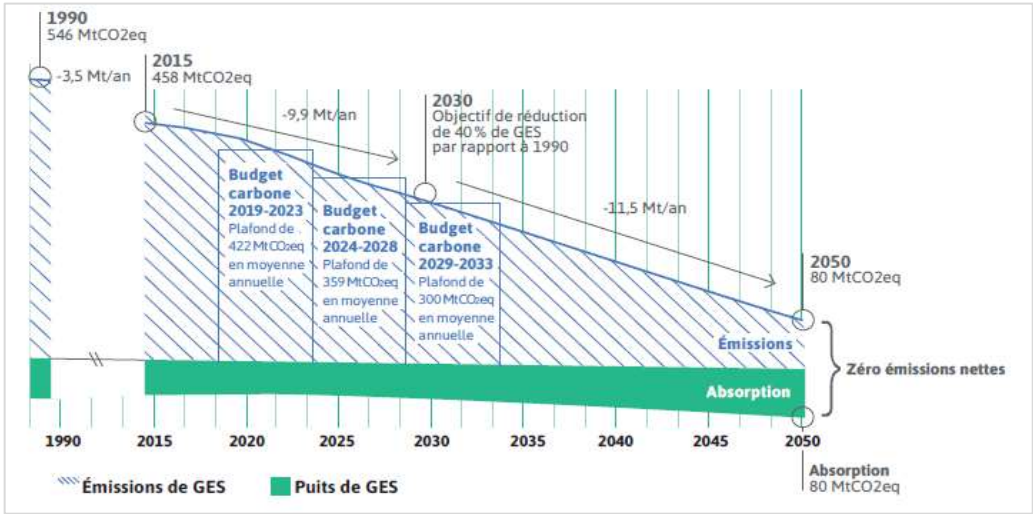

Trajectoire nationale SNBC (530 MtCO2 en 1990 – 80 MtCO2 en 2050

,

Les enjeux Climat-Air-Energie

Des enjeux planétaires à la réglementation française

Loi ELAN et ses ordonnances de juin 2020 :

La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, ou loi ÉLAN (portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), vise à réformer le droit immobilier.

Les ordonnances 2020-744 et 2020-745 de juin 2020, prises en application de la loi ELAN apportent de profondes modifications aux SCoT.

Concernant les enjeux climat-air-énergie, ces ordonnances donnent la possibilité aux structures porteuses de SCoT d'élaborer un SCoT tenant lieu de PCAET (SCoT-AEC).

Même si cette option n'est pas retenue, le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) du SCoT doit intégrer « les orientations qui contribuent à favoriser la transition énergétique et climatique, notamment la lutte contre les émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et l'accroissement du stockage de carbone dans les sols et les milieux naturels ».

De même le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique – remplaçant du PADD) doit favoriser « des objectifs de transition écologiques, énergétiques et climatiques ».

A retenir :

La **SNBC** (Stratégie Nationale Bas Carbone) s'impose à tous les documents de planification établis à l'échelle des régions (SRADDET) et des EPCI (SCoT et PCAET).

Les **SCoT** et les **PCAET** doivent être compatibles avec les objectifs du SRADDET dont ils dépendent et prendre en compte les règles qu'il contient.

Les **Enjeux Climat-Air-Energie** sont désormais reconnus comme étant au cœur des enjeux d'aménagement des territoires avec leur prise en compte renforcée dans les SCoT.

Les enjeux Climat-Air-Energie

Les objectifs et règles du SRADDET

Comme expliqué dans les pages précédentes, le SRADDET de la Région Pays de la Loire s'impose au SCoT du Pays du Vignoble Nantais.

Il est composé d'un rapport complet (contenant une synthèse de l'état des lieux, la stratégie et les objectifs), d'un fascicule (regroupant les règles, les mesures d'accompagnement et les indicateurs de suivi / évaluation) et d'une carte de synthèse.

L'objectif de ce chapitre est de présenter de manière synthétique les principaux objectifs, les règles et d'insister sur quelques zooms thématiques en lien avec les enjeux climat-air-énergie.

Avec ce SRADDET, pour la Région Pays de la Loire, il s'agit de faire face à trois défis :

- ***La transition démographique avec un vieillissement et une croissance de la population.***
- ***La transition environnementale avec le changement climatique, la chute de la biodiversité et les tensions sur les ressources.***
- ***La transition numérique.***

Les 30 objectifs

Ils sont organisés autour de deux axes et sept grandes orientations.

Axe 1 : Conjuguer attractivité et équilibre des Pays de la Loire

Orientation A : Assurer l'attractivité de tous nos territoires en priorisant sur les plus fragiles

→ 7 objectifs concernant l'aménagement du territoire, le lien urbanisme/santé, une offre de logement / mixité sociale / parcours résidentiel, le maintien de la présence de services du quotidien, le renforcement de l'offre de soins de premier recours sur le territoire, l'intégration des zones économiques et commerciales au projet de territoire, la connaissance de la biodiversité comme moteur d'innovation.

Orientation B : Construire une mobilité durable pour tous les ligériens

→ 5 objectifs :

- Développer les transports collectifs et leur usage
- Promouvoir les autres solutions durables de déplacement en incluant les motorisations alternatives (électrique, bio-GNV, hydrogène)
- Répondre aux besoins spécifiques de déplacement dans les zones peu denses
- Développer et faciliter l'intermodalité et la coordination entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité
- Développer la logistique fluviale et ferroviaire comme alternative à la route

Orientation C : Conforter la place européenne et internationale des Pays de la Loire

→ 3 objectifs concernant le rôle européen des métropoles au bénéfice de l'ensemble du territoire, la connexion nationale et internationale au moyen d'infrastructures de transport adaptées, la digitalisation de l'économie et le déploiement des usages du numérique au service de l'inclusion et de l'amélioration des services publics.

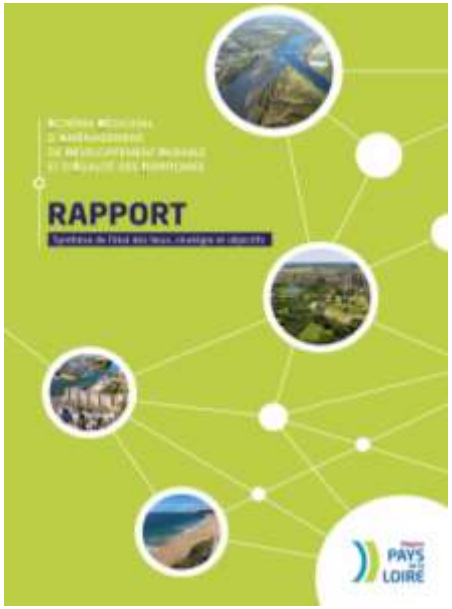

Les enjeux Climat-Air-Energie

Les objectifs et règles du SRADDET

Axe 2 : Relever collectivement le défi de la transition environnementale en préservant les identités territoriales ligériennes

Orientation A : Faire de l'eau une grande cause régionale

→ 2 objectifs pour stopper la dégradation de la qualité de en eau et amorcer une dynamique de reconquête, pour contribuer à un équilibre de la ressource par une gestion quantitative favorisant les économies d'eau.

Orientation B : Préserver une région riche de ses identités territoriales

→ 3 objectifs pour conjuguer préservation des espaces naturels et développement des activités des territoires littoraux, pour conjuguer préservation de la Loire et de l'estuaire avec la valorisation de son patrimoine et la gestion des risques et pour promouvoir une ruralité ouverte, vivante et respectée.

Orientation C : Aménager des territoires résilients en préservant nos ressources et en anticipant le changement climatique

→ 5 objectifs :
- Tendre vers zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050
- Assurer la pérennité des terres et activités agricoles et sylvicoles garantes d'une alimentation de qualité et de proximité
- Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité remarquable et ordinaire
- Limiter, anticiper et se préparer aux effets du changement climatique de manière innovante et systémique
- Prévenir les risques naturels et technologiques
- Conserver une bonne qualité de l'air pour tous les ligériens

Orientation D : Tendre vers la neutralité carbone et déployer la croissance verte

→ 4 objectifs :
- Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre : massifier la rénovation du parc immobilier, décarboner les mobilités, améliorer les performances dans l'industrie et l'agriculture
- Devenir une région à énergie positive en 2050
- Gérer nos déchets autrement : réduction, réemploi, réutilisation, recyclage
- Développer l'économie circulaire pour aménager durablement notre région et économiser les ressources

« Changer radicalement nos modes d'aménagement »

	2030	2050
Réduction énergie totale	-28%	-50%
Réduction énergie/hab	-37%	-60%
Réduction GES totale	-40%	-80%

A retenir :

Sur les 30 objectifs du SRADDET, 16 concernent directement les enjeux climat-air-énergie.

Les 30 règles

Les règles sont organisées autour de 5 thématiques.
- Aménagement et égalité des territoires
- Transports et mobilités
- Climat, air, énergie
- Biodiversité et eau
- Déchets et économie circulaire

Les enjeux Climat-Air-Energie

Les objectifs et règles du SRADDET

1. AMÉNAGEMENT & ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

1. Revitalisation des centralités
2. Préservation et développement de la nature dans les espaces urbanisés
3. Adaptation de l'habitat aux besoins de la population
4. Gestion économe du foncier
5. Préservation des espaces agricoles ressources d'alimentation
6. Aménagement durable des zones d'activités
7. Intégration des risques dans la gestion et l'aménagement du littoral
8. Couverture numérique complète

2. TRANSPORTS ET MOBILITÉS

9. Déplacements durables et alternatifs
10. Intermodalité logistique
11. Itinéraires routiers d'intérêt régional
12. Renforcement des pôles multimodaux
13. Cohérence et harmonisation des services de transports

A retenir :

Sur les 30 règles du SRADDET, la quasi-totalité concerne les enjeux climat-air-énergie sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais (29/30, seule la règle 7, spécifique au littoral ne concerne pas le Pays).

3. CLIMAT, AIR, ÉNERGIE

14. Atténuation et adaptation au changement climatique
15. Rénovation énergétique des bâtiments et construction durable
16. Développement des énergies renouvelables et de récupération
17. Lutte contre la pollution de l'air

4. BIODIVERSITÉ, EAU

18. Déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale
19. Préservation et restauration de la Trame Verte et Bleue
20. Éviter/Réduire/Compenser
21. Amélioration de la qualité de l'eau
22. Développement du territoire et disponibilité de la ressource en eau
23. Gestion des inondations et limitation de l'imperméabilisation
24. Préservation des zones humides

5. DÉCHETS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

25. Prévention et gestion des déchets
26. Limitation des capacités de stockage et d'élimination des déchets et adaptation des installations
27. Gestion des déchets et économie circulaire dans les documents d'urbanisme
28. Réduction des biodéchets et développement d'une gestion de proximité
29. Prévention, recyclage et valorisation des déchets de chantier
30. Gestion des déchets dans les situations exceptionnelles

Les enjeux Climat-Air-Energie

Les objectifs et règles du SRADDET

Zoom sur 7 sujets majeurs

Zoom 1 : Conforter l'équilibre des territoires

Des outils et moyens régionaux à l'appui :

- La contractualisation Région-territoires
- Le Pacte régional pour la ruralité
- Le fonds régional « Pays de la Loire reconquête des centres-bourgs et des centres de villes moyennes »

Zoom 2 : Construire des mobilités durables

Des outils et moyens régionaux à l'appui :

- Dispositifs existants et à venir dans le cadre de la stratégie régionale des mobilités en matière de développement des transports collectifs régionaux, des mobilités actives ou encore des motorisations alternatives
- Étude régionale stratégique sur le fret ferroviaire

Zoom 3 : L'eau : grande cause régionale

Des outils et moyens régionaux à l'appui :

Les contrats territoriaux Eau en lien avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Zoom 4 : Atténuer et s'adapter au changement climatique

Des outils et moyens régionaux à l'appui :

- SEM Croissance verte
- GIEC Pays de la Loire et conférence régionale pour le climat

Zoom 5 : Devenir une région à énergie positive

Des outils et moyens régionaux à l'appui :

- Appel à projets « Énergies renouvelables innovantes et réseaux énergétiques intelligents »
- Prise de participation au capital de projets d'énergies renouvelables dans le cadre de la SEM Croissance verte
- Soutien aux structures relais qui accompagnent le développement des filières d'énergies renouvelables, en partenariat avec l'ADEME

Zoom 6 : Tendre vers zéro artificialisation nette des sols

Des outils et moyens régionaux à l'appui :

- Structuration d'une fonction d'observation foncière
- Fonds régional d'études stratégiques
- Plan d'actions régional Éviter Réduire Compenser

Zoom 7 : Gérer autrement nos déchets et développer l'économie circulaire

Des outils et moyens régionaux à l'appui :

- Appel à projets « Economie circulaire » en partenariat avec l'ADEME et la DREAL
- Mise en place d'un observatoire régional des déchets et des ressources
- Animation d'un réseau régional des acteurs déchets

A retenir :

Les règles sont associées à des dispositifs de soutien et d'accompagnement de la Région.

Les enjeux Climat-Air-Energie

Les chiffres clés du SRADDET

Les enjeux Climat-Air-Energie

L'état de lieux à l'échelle du Vignoble Nantais

Les principales vulnérabilité du territoire vis-à-vis des évolutions du climat

Comme pour les chapitres précédents, les éléments de synthèse présentés ci-dessous résultent des diagnostics des deux PCAET, la plupart des éléments de vulnérabilité concordant entre les territoires des deux EPCI.

Eau :

- Diminution de la disponibilité
- Altération de la qualité sanitaire des eaux, en particulier par des polluants d'origine agricole et industriels
- Inondations / ruissellement en cas de fortes pluie
- Conflits d'usage de l'eau

Biodiversité :

- Eutrophisation
- Fragilité particulière des zones (assèchement)
- Perturbation des cycles biologiques des plantes et des animaux
- Développement de plantes envahissantes
- Dépérissement des forêts de chênes
- Risque de perte de services écosystémiques (en particulier zones Natura 2000)

Agriculture :

- Baisse de rendement
- Exposition des vignes aux gelées compte tenu du développement précoce
- Inconfort des animaux face aux fortes chaleur
- Conflits d'usage de l'eau (maraîchage industriel dans le nord)

Santé :

- Allergies face aux pollens de plantes envahissantes (ambroisie)
- Fragilité d'une population vieillissante face aux épisodes de fortes chaleurs estivales

Energie :

- Dépendance aux énergies fossiles (coût et disponibilité)
- Augmentation de la demande d'énergie en été (climatisation)
- Accroissement de la précarité énergétique

Infrastructures :

- Mouvements de terrain (retrait/gonflement d'argile : plutôt faible, à l'exception d'une zone sur le Loroux-Bottereau)
- Inondations : PPRI Loire et Sèvre Nantaise

Les enjeux Climat-Air-Energie

L'état des lieux à l'échelle du Vignoble Nantais

Le profil Climat-Air-Energie du Vignoble Nantais reflète les principales caractéristiques du territoire : Territoire historiquement rural sur lequel les activités agricoles sont encore très présentes, forte croissance démographique ayant entraîné un nombre de constructions important et une forte pression sur l'utilisation des espaces naturels et des terres agricoles, implantation d'activités économiques générant des flux de marchandises croissants, déplacements pendulaires importants vers la métropole Nantaise … Les enjeux du prochain SCoT seront par conséquent de réduire les consommations d'énergie et les gaz à effet de serre, d'augmenter la capacité du territoire à stocker du carbone en limitant l'artificialisation, de réduire la dépendance aux énergies fossiles en augmentant la production d'énergie renouvelable, de diminuer l'impact carbone du secteur économique en favorisant une économie circulaire mais aussi d'augmenter la résilience du territoire par rapport aux effets du changement climatique qui se font d'ores et déjà sentir et seront de plus en plus présents.

Sources : Diagnostic des PCAET des deux EPCI, les données les plus récentes (2016) connues à cette date sont utilisées

Profil des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre sont de 620 000 tCO_2e en 2016 sur l'ensemble du territoire du Pays du Vignoble Nantais.

Cela représente 6,1 tCO_2e par habitant (6,7 CSMA vs 5,5 CCSL), valeur inférieure à la moyenne départementale de 6,7 tCO_2e et à la moyenne régionale de 8,3 tCO_2e.

La tendance des émissions entre 2008 et 2016 est une très légère baisse (-1,7%). Elle est plus significative pour la CCSL avec -3%.

Transports routiers (30%), agriculture (29%), industrie (17%) et résidentiel (15%) sont les 4 premiers secteurs d'émissions de GES.

Répartition des émissions de GES du pays du Vignoble Nantais

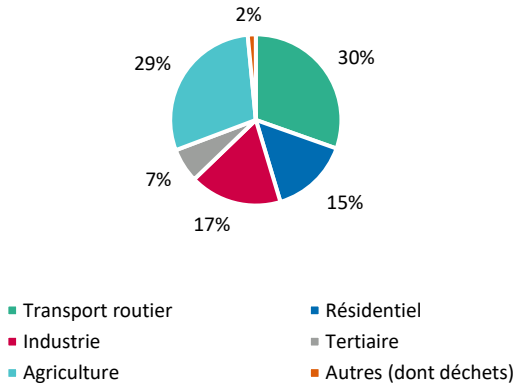

Les pourcentages sont quasi similaires pour les transports routiers, le résidentiel, le tertiaire et les autres émissions entre les deux EPCI.

Ils sont sensiblement différents pour l'agriculture qui occupe la première place du côté de la CSMA avec 32% (25% CCSL) et pour l'industrie (15% CSMA vs 22% CCSL).

Le principal gaz à effet de serre est le CO_2 (74% du total, 70% pour la CSMA et 79% pour la CCSL).

Les GES d'origine agricole (CH_4 et N_2O) représentent respectivement 27% et 15% des émissions pour la CSMA et la CCSL

Les gaz frigorigènes ne représentent que 3% des émissions (valeur similaire dans les deux EPCI).

Suivant les secteurs, l'évolution est contrastée :

- Augmentation significative pour l'industrie,
- Très légère augmentation pour les transports routiers,
- Très légère diminution pour l'agriculture,
- Réduction significative pour le résidentiel malgré une augmentation d'environ 7% du nombre de logements,
- Réduction significative aussi pour le tertiaire.

Les enjeux Climat-Air-Energie

L'état des lieux à l'échelle du Vignoble Nantais

Capacité de séquestration carbone du territoire

La capacité annuelle de séquestration est de 26 000 tCO_2. Cela représente 4,3% des émissions du territoire. Ce flux de séquestration se répartit entre la CSMA (51%) et la CCSL (49%).

La séquestration de carbone est principalement due à la forêt (98%). Les 2% restant sont liés à la production de bois d'œuvre et aux autres surfaces végétalisées. En déduction de cette séquestration, on peut aussi relever l'effet de l'artificialisation des sols avec 2 300 tCO_2.

La surface de forêt considérée est de 4 100 ha (7% de la surface totale du territoire) se répartissant entre la CSMA (53%) et la CCSL (47%).

Les surfaces cultivées, les prairies et les zones humides constituent par ailleurs un stockage important de carbone : 12 350 000 tCO_2.

Les surfaces cultivées peuvent, dans les prochaines années, contribuer à augmenter la séquestration carbone en faisant évoluer pratiques agricoles (Initiative 4 pour mille : agro-écologie, agroforesterie, agriculture de conservation, de gestion des paysages - https://www.4p1000.org/fr).

Consommation d'énergie

La consommation d'énergie est de 2 306 GWh en 2016 sur l'ensemble du territoire du Pays du Vignoble Nantais.

Cela représente 24,3 MWh par habitant (25,2 CSMA vs 23,3 CCSL), valeur supérieure à la moyenne départementale de 22,2 MWh et égale à la moyenne régionale.

La tendance des émissions entre 2008 et 2016 est une hausse de 6,5%. Elle est plus significative pour la CSMA avec 7,6% que pour la CCSL avec 5,2%.

Transports routiers (30%), résidentiel (27%), industrie (23%) et tertiaire (10%) sont classés dans l'ordre décroissant de consommation.

Répartition de la consommation d'énergie du pays du Vignoble Nantais

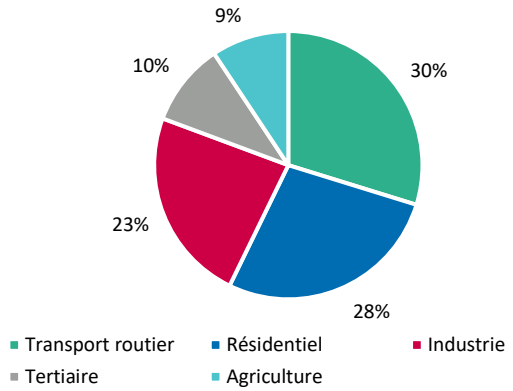

Les pourcentages sont quasi similaires pour l'industrie, le résidentiel et le tertiaire entre les deux EPCI.

Ils sont sensiblement différents pour les transports routiers (32% CSMA vs 27% CCSL) et pour l'agriculture (8% CSMA vs 11% CCSL).

La répartition entre les différentes énergies est quasiment la même entre les deux EPCI : 69% pour les énergies fossiles et 22% pour l'électricité, environ 9% pour les énergies renouvelables. La répartition entre les produits pétroliers et le gaz est sensiblement différente (43%/26% CSMA vs 47%/22% CCSL).

Suivant les secteurs, l'évolution est contrastée :

- Augmentation significative pour l'industrie (+35% CSMA vs +17% CCSL),
- Augmentation significative aussi pour le tertiaire (+17% CSMA vs +4% CCSL),
- Légère augmentation pour le résidentiel (+3% CSMA vs +4% CCSL),
- Stabilité pour les transports routiers (+1% CSMA vs égal pour CCSL),
- Diminution pour l'agriculture (-14% CSMA vs -3% CCSL).

Soulignons ici qu'une diminution des émissions de GES associée à une augmentation de consommation révèle une modification du mix énergétique vers des énergies moins carbonées.

Les enjeux Climat-Air-Energie

L'état des lieux à l'échelle du Vignoble Nantais

Des marges de manœuvre significatives

Logements : 93% des logements sont des maisons individuelles avec un nombre de pièces moyen de 4,7, occupées désormais en moyenne par 2,5 personnes. 30% des logements ont été construits avant 1970, date des premières réglementations thermiques. Mais 40% des logements ont été construits depuis 1990, bénéficiant de performances thermiques correctes.

Les deux principaux gisements vont consister à :

- Rénover massivement le parc de logements les plus anciens et,
- Sensibiliser les ménages à la maîtrise de leur consommation d'énergie et à l'évolution de leur mode de vie vers une plus grande sobriété.

Mobilité des personnes : Tributaires de déplacements pendulaires (en moyenne 30 km/jour), les habitants utilisent en grande majorité la voiture (74% des déplacements mais 87% des déplacements pour se rendre au travail).

Les principaux gisements résident dans le développement de l'usage des transports en commun via l'amélioration du service, le rabattement vers les gares par des circulations douces et la sensibilisation des habitants à l'évolution des comportements (covoiturage, télétravail, mobilité moins émissive …).

Production actuelle et potentiel d'énergies renouvelables

Les résultats présentés ci-dessous constituent la synthèse des deux diagnostics des PCAET de la CSMA et de la CCSL. Pour chaque source d'énergie, sont indiqués les productions actuelles, le potentiel de production à l'horizon 2050 ainsi que les principaux gisements.

Sources de production d'électricité :

Solaire photovoltaïque :

- Production actuelle : 16 GWh
- Potentiel en 2050 : 2 750 GWh
- Principaux gisements : extension de l'installation de Gétigné (+14 GWh), gisements en toitures mais aussi et surtout sur les serres agricoles dans le nord du territoire

Eolien :

- Production actuelle : 15 GWh (4 mâts)
- Potentiel en 2050 : 200 GWh
- Principaux gisements : environ 50 mâts en plus dont les 15 en construction ou projet

Toutes sources d'énergies confondues :

- Production actuelle : ***203 GWh*** (8% des besoins actuels)
- Potentiel en 2050 : ***3 500 GWh*** (142% des besoins actuels, besoins 2050 x 3)

Sources de production thermique :

Bois énergie :

- Production actuelle : 153 GWh
- Potentiel en 2050 : 190 GWh
- Principaux gisements : Optimisation des gisements actuels + gain en performance des équipements (+ quelques réseaux et/ou chaufferies bois en plus des 7 existantes)

Géothermie / aérothermie :

- Production actuelle : 17 GWh
- Potentiel en 2050 : 240 GWh
- Principaux gisements : pompes à chaleur aérothermiques et sondes géothermiques verticales

Biogaz :

- Production actuelle : 1,5 GWh
- Potentiel en 2050 : 100 GWh
- Principaux gisements : déchets d'origine agricole pour destination de chauffage de serres agricoles

Solaire thermique :

- Production actuelle : 1 GWh
- Potentiel en 2050 : 35 GWh
- Principaux gisements : déploiement en toitures de chauffe-eau solaires

Les enjeux Climat-Air-Energie

L'état des lieux à l'échelle du Vignoble Nantais

La qualité de l'air

Les polluants émis en plus grande quantité sur le territoire étaient en 2016 :

o Les oxydes d'azote (NOx) avec 12 kg/hab,

o Les COVNM avec 9 kg/hab,

o L'ammoniac avec 16 kg/hab pour la CSMA, près de 6 kg/hab pour la CCSL,

o Les particules fines avec respectivement 5 vs 3,4 et 2,5 vs 2,4 kg/hab pour les PM10 et les PM2,5 (CSMA vs CCSL).

Le Dioxyde de Soufre (SO_2) est émis en faible quantité sur le territoire.

Ces émissions sont globalement inférieures aux émissions régionales et départementales sauf en ce qui concerne les PM2.5 pour lesquelles les émissions de la CCSL sont égales aux émissions régionales et les émissions de la CSMA sont très légèrement supérieures.

Quatre secteurs sont à enjeux prédominants :

o Le résidentiel : SO_2 et particules en lien avec les modes de chauffage fioul et bois ainsi que l'utilisation de peintures, solvants et produits ménagers émetteurs de COVNM.

o L'industrie : premier émetteur de COVNM, de particules fines et de NOx.

o L'agriculture : premier émetteur de NH_3 lié à l'élevage et à l'utilisation de fertilisants, émetteur notable de NOx et de particules.

o Le transport routier : premier émetteur de NOx et dans une moindre mesure de particules fines. Emissions essentiellement liées à a combustion de carburants

Les tendances des émissions de polluants sont à la baisse entre 2008 et 2016 sauf pour le NH_3 (+8%). Néanmoins les efforts sont à accentuer pour se conformer aux objectifs du PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) en particulier pour les NH_3, NOx et COVNM.

Rappelons que les conséquences de la pollution de l'air sont sanitaires (air intérieur et extérieur), économiques (impact sur les cultures et ainsi la production agricole), environnementales (écosystèmes sensibles) et patrimoniales (dégradation des bâtiments, image touristique).

Des marges de manœuvre existent afin d'atteindre des objectifs de qualité de l'air encore plus ambitieux, tels que ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elles sont la plupart du temps cohérentes avec celles contribuant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

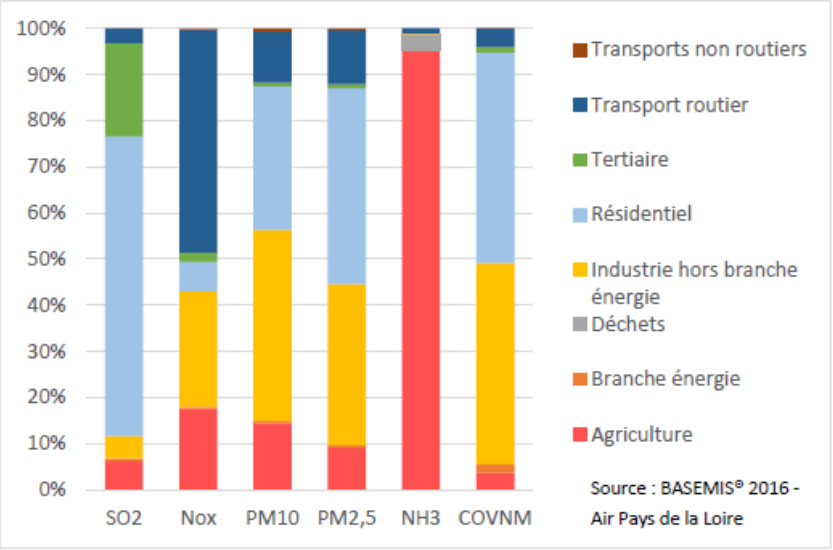

Répartition des émissions par polluant et par secteur pour la CCSL (similaire pour la CSMA)

CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT, URBANISME

Chiffres clés

- 3 AOC Muscadet sur le territoire
- 51 circuits de randonnées
- 5 boucles du « Vignoble à Vélo »
- 27 monument inscrits/classés
- 4 jardins importants
- 1 labélisation Pays d'Art et d'Histoire

Synthèse

Le paysage du Vignoble Nantais est dessiné par le vignoble qui le caractérise et qui lui a donné son nom. Le territoire est également caractérisé par d'autres types d'agriculture : le maraichage, l'élevage ainsi que la grande culture.

Cette identité fortement viticole est aujourd'hui menacée au travers du développement des friches viticoles et de l'évolution des cultures, le maraichage occupant une part de plus en plus importante du territoire et nécessitant des infrastructure imposantes notamment au travers des grands abris plastique et des serres.

Le réseau hydrographique a formé le paysage et a permis de créer les vallées du territoire qui lui offrent une diversité de paysages. Ces vallées sont support d'aménité pour les habitants et les touristes du Vignoble, de plus en plus nombreux grâce aux initiatives portées par le Pays en tant que pôle Culture-Patrimoine et notamment grâce au lien avec le Voyage à Nantes dont le rayonnement permet une mise en avant du territoire.

Une dynamique d'urbanisation grandissante est constatée ces dernières années, dans un premier temps majoritairement de type extensive de la tâche urbaine, qui s'est récemment transformée en un phénomène important de densification. Cette dernière se fait au sein des tissus urbains déjà existants et rend la trame urbaine obsolète (flux importants…) pouvant altérer la qualité de vie au sein du territoire. Cette dernière met également l'identité du territoire en péril, notamment la caractéristique de son tissu et des formes urbaines historiquement de type bourg, mais connaissant des extensions et des densification importantes participant à l'évolution des paysages (urbains et des grands paysages).

CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT, URBANISME

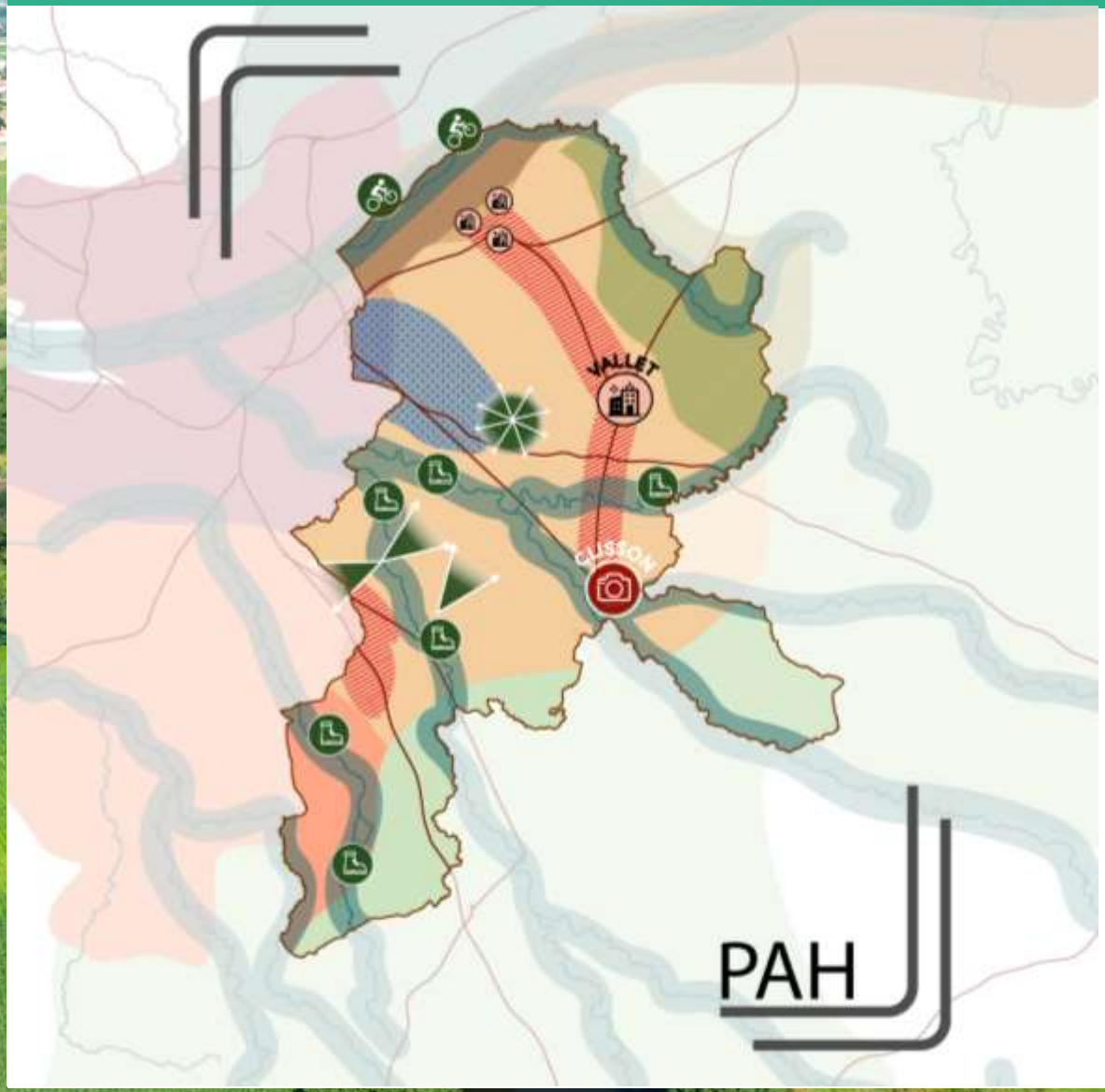

Un socle paysager porteur de l'identité du territoire

- Entité paysagère liée au Vignoble
- Plateau viticole bocager
- La Loire maraichère
- Bocages Vendéens et Maugeois
- Bassin de Grand-lieu et plaine maraichère de la Planche
- Agglomération Nantaise
- Marais de Goulaine

Un territoire à vocation touristique

- Les vallées, des éléments identitaires
  - Loire à Vélo
  - Itinéraires de randonnée
- Site touristique de Clisson
- Points de vue à préserver
- Programme Pays d'Art et d'Histoire du Vignoble Nantais

Des paysages soumis à des changements importants

- Secteurs de forte pression urbaine, notamment en densification
- Développement de grands abris plastiques